



A Tasec Investment Holdings ' Company

Système de gestion environnementale et sociale (SGES) de Scanning Systems



Date d'approbation	
Date d'entrée en vigueur	
Historique de révision	Première édition : Version A 17 septembre 2024 Version B commentée : 12 Décembre 2024 Version B commentée : 05 Mai 2025 Version B commentée : 11 juillet 2025
Remplacé/modifié	Version C : 23 Juillet 2025

Table des matières

RESUME NON TECHNIQUE	1
Summary	5
1 INTRODUCTION.....	8
1.1 <i>Présentation de Scanning Systems SA.....</i>	8
1.2 <i>Contexte d'élaboration du SGES de Scanning Systems</i>	9
1.3 <i>Objectifs du SGES de Scanning Systems</i>	10
1.4 <i>Structure du SGES de Scanning Systems.....</i>	10
1.5 <i>Aperçu du système déjà en place</i>	11
2 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE SCANNING SYSTEMS ET ENGAGEMENT DE LA DIRECTION	12
3 DESCRIPTION DU PROJET DE SCANNING SYSTEMS SOUMIS A FINANCEMENT	14
4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS ASSOCIES AUX OPERATIONS DE SCANNING SYSTEMS.....	25
4.1 <i>Conditions physiques, biologiques et humaines de la mise en œuvre des PCJ.....</i>	25
4.2 <i>Analyse des risques et impacts E&S bénéfiques et défavorables.....</i>	26
4.2.1 <i>Introduction.....</i>	26
4.2.2 <i>Analyse des risques E&S des opérations de Scanning Systems de la phase de construction à la phase de démantèlement des PCJ</i>	26
5 PROCESSUS ET PROCEDURE D'IDENTIFICATION, D'EVALUATION ET DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX PROPOSE POUR TOUS LES PROJETS DE SCANNING SYSTEMS	30
5.1 <i>Screening environnemental et social des projets.....</i>	30
5.2 <i>Évaluation environnementale et sociale</i>	31
5.3 <i>Mise en œuvre.....</i>	32
5.4 <i>Surveillance et supervision</i>	40
5.4.1 <i>Indicateurs de Performance E&S (KPIs).....</i>	40
5.4.2 <i>Gestion des incidents E&S.....</i>	41
5.4.3 <i>Audits internes E&S</i>	42
5.4.4 <i>Audits annuels de performance E&S du SGES.....</i>	43
6 CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE DU SGES	43
6.1 <i>Capacité organisationnelle.....</i>	43
6.2 <i>Compétence Organisationnelle</i>	53
6.2.1 <i>Gestion des Risques.....</i>	53
6.5 <i>Préparation et réponses aux situations d'urgence.....</i>	56
6.6 <i>Communication et Engagement des Parties Prenantes.....</i>	56
6.7 <i>Mécanisme de règlement des conflits.....</i>	56
7 MANUEL DES PROCEDURES	58
7.1 <i>Introduction.....</i>	58
7.2 <i>Screening checklist</i>	58

7.3	<i>Procédure d'engagement avec les parties prenantes</i>	58
7.4	<i>Procédure de gestion des conditions d'emploi</i>	58
7.5	<i>Procédure de gestion de l'hygiène, la santé et sécurité au travail</i>	58
7.6	<i>Procédure de gestion des risques de santé et sécurité des communautés</i>	59
7.7	<i>Procédure de gestion des déchets</i>	59
7.8	<i>Procédure gestion des situations d'urgence</i>	59
7.9	<i>Procédure de gestion des Incidents</i>	59
7.10	<i>Procédure de Gestion des produits phytosanitaires</i>	59
7.11	<i>Procédure d'Audit Interne E&S</i>	59
7.12	<i>Procédure de gestion des véhicules-citernes contenant des liquides dangereux</i>	59
7.13	<i>Procédures détaillées de surveillance et de mesure d'efficacité du plan de gestion de SGES</i>	59
7.14	<i>Procédure de sélection et d'évaluation de la politique E&S des partenaires entreprises bénéficiaires</i> 59	59
	<i>SCANNING SYSTEMS-SGES-PR13</i>	59
7.15	<i>Plan de participation des parties prenantes (P3P)</i>	59
7.16	<i>Mécanisme de gestion des plaintes</i>	59
8	CONCLUSION	60
9	ANNEXES	69
9.1	<i>SCANNING SYSTEMS-SGES-CD01 : Code de bonne conduite en matière de VBG</i>	69
9.2	<i>Annexe 1 : SCANNING SYSTEMS-SGES PL-E&S : Politique E&S et engagement de la Direction</i>	69
9.3	<i>Annexe 2 : Liste d'exclusion environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement</i> 69	69
9.4	<i>Annexe 3 : Canevas d'un rapport mensuel de suivi environnemental et social</i>	69
9.5	<i>Annexe 4 : Modèle d'un rapport développement durable</i>	69
9.6	<i>Annexe 5 : Organigramme de Scanning : Organisation de Gouvernance environnementale, santé/sécurité & Social</i>	69
9.7	<i>Annexe 6 : Plan de recrutement des personnels E&S de Scanning Systems et leurs Job descriptions respectifs</i>	69
9.8	<i>Annexe 7 : Clauses E&S des Sous-Traitants</i>	69
9.9	<i>Annexe 8 : Canevas de TDR d'audit d'achèvement de la mise en œuvre des PAR</i>	69
9.10	<i>Annexe 9 : Canevas TDR pour un audit annuel de performance environnementale et sociale (APES) de Scanning Systems</i>	69
9.11	<i>Annexe 10 : : Liste des parties prenantes consultées dans le cadre de la préparation du SGES</i>	69
9.12	<i>Annexe 11 : Liste des documents, références, politiques, lois, règlements et informations de base consultés</i>	69
9.13	<i>Annexe 12 : Evaluation du SGES actuel de Scanning Systems</i>	70

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des bénéficiaires du projet PCJ	22
Tableau 2 : Liste des évaluations E&S déjà réalisées et dates de publication	32
Tableau 3 : Plan de Mise en œuvre SGES	34
Tableau 4 : Missions du personnel E&S de Scanning Systems	45
Tableau 5 : PAES actualisé de Scanning Systems au 02 juillet 2025	61

Liste des Figures

Figure 1 : Schéma démonstratif sur les activités de contrôle d'immigration	17
Figure 2 : Schéma démonstratif sur les activités de véhicules.....	18
Figure 3 : Schéma démonstratif sur les activités de contrôle des camions	18
Figure 4 : Schéma démonstratif sur les activités de contrôle zoo-sanitaire	19
Figure 5 : Localisation d'implantations des PCJ	21

ABREVIATION

SGES : Un Système de Gestion Environnementale et Sociale

PCJ : Poste de contrôle Juxtaposés

BOT : Build, Operate, and Transfer

BAD : Banque Africaine de développement

CSR: Corporate social responsibility

ESG: Environmental and Social Governance

EIES : Etude d'impact environnemental et social

E&S : environnementale et sociale

MGP : Mécanisme de gestion des pliantes

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

PCJ : Postes de Contrôles Juxtaposés

PAR : Plan D'action de réinstallation

PAB : Plan d'action de biodiversité

P3P : Plan de participation des parties prenantes

SOES : Sauvegardes Opérationnelles Environnementales et Sociales

SSI : le Système de Sauvegarde Intégré

RESUME NON TECHNIQUE

1. Introduction

Le présent document constitue le résumé technique du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) de Scanning Systems SA, élaboré en vue de garantir la conformité de ses opérations aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD).

2. Contexte du Projet

Scanning Systems SA développe un programme de Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) en Afrique de l'Ouest et Centrale, dans le cadre de partenariats public-privé (BOT) d'une durée de 20 ans.

La société sollicite un financement de la BAD pour l'expansion de ses activités, exigeant la mise en place d'un SGES conforme aux dix sauvegardes opérationnelles de la BAD.

3. Objectifs du SGES

- Identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques environnementaux et sociaux liés aux projets ;
- Garantir la conformité aux législations nationales et aux normes internationales applicables ;
- Assurer l'intégration systématique des considérations E&S dans toutes les phases des projets (construction, exploitation, démantèlement).

4. Description du Projet

- Construction, exploitation et maintenance de 12 PCJ existants ou en projet (notamment à Cinkansé, Laléraba, Zégoua) ;
- Les PCJ visent à fluidifier la circulation transfrontalière des biens et des personnes via des infrastructures communes entre deux États ;
- Équipements clés : scanners à rayons X, balances de pesage, systèmes de surveillance vidéo et dispositifs de sécurité.

5. Cadre Politique, Légal et Institutionnel

Le SGES respecte :

- Les lois nationales environnementales des pays concernés (Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, etc.) ;
- Les 10 Sauvegardes Opérationnelles du SSI 2023 de la BAD ;
- Les conventions internationales pertinentes (ex : Convention de Bâle sur les déchets

dangereux) ;

- Les standards internationaux de performance en matière de gestion environnementale et sociale.
6. Principaux Risques et Impacts Environnementaux et Sociaux des investissements futurs envisagés

La construction des futurs PCJ pourrait entraîner la perte d'habitats naturels et des espèces végétales et animales, l'accumulation des déchets divers, les risques d'accidents (travail et de circulation). L'acquisition des terres pour les PCJ constituerait un risque de perte de terres ou des biens situés sur ces terres, entraînant des déplacements physique et/ou économiques des personnes ou des populations. L'arrivée de travailleurs étrangers pourrait entraîner des tensions sociales et des conflits avec les communautés locales, la pression sur les infrastructures sociales. L'utilisation de scanners à rayons X dans les PCJ en fonctionnement constituerait un risque de radiation, nécessitant des mesures de sécurité strictes pour protéger les travailleurs et l'environnement.

7. Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

- Screening environnemental et social des projets et leur validation par les structures nationales en charge des évaluations E&S ; tout en prenant en compte les exigences du SSI de la Banque ;
- Évaluations E&S des sous projets (EIES, PAR, P3P spécifique).
- Intégration des clauses E&S dans tous les documents contractuels des travaux ;
- Développement et mise en œuvre de Plans de Gestion Environnementale et Sociale - chantier (PGES-C) par les entreprises des travaux ;
- Mise en place de programmes de protection radiologique, plans de gestion des déchets, et plans d'urgence.
- Plans d'action spécifiques pour chaque risque identifié (e.g., reboisement, contrôle de pollution, compensation des PAP).
- Consultation régulière des parties prenantes et intégration de leurs préoccupations, à travers un plan de participation des parties prenantes et des Plans spécifiques de participation des parties prenantes par poste.
- Procédures opérationnelles codifiées dans un manuel SGES interne à travers 13 procédures résumées dans le tableau suivant :

Numéro (Code)	Nom de la procédure	Date de validation par la BAD
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR01	Screening checklist	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR02	Procédure d'engagement avec les parties prenantes	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR03	Procédure de gestion des conditions d'emploi	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR04	Procédure de gestion de l'hygiène, la santé et sécurité au travail	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR05	Procédure de gestion des risques de santé et sécurité des communautés	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR06	Procédure de gestion des déchets	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR07	Procédure gestion des situations d'urgence	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR08	Procédure de gestion des Incidents	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR09	Procédure de Gestion des produits phytosanitaires	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR10	Procédure d'Audit Interne E&S	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR11	Procédure de gestion des véhicules-citernes contenant des liquides dangereux	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR12	Procédures détaillées de surveillance et de mesure d'efficacité du plan de gestion de SGES	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR13	Procédure de sélection et d'évaluation de la politique E&S des partenaires entreprises bénéficiaires	11/07/2025

8. Mécanisme de Suivi, Évaluation et Reporting

- Mise en place d'indicateurs de performance (KPIs) pour le suivi environnemental et social (PGES, P3P / MGP, PAR, procédures, etc.).
- Rapports mensuels et annuels de mise en œuvre des mesures E&S sur la performance E&S.
- Audits annuels de performances E&S du projet effectués par un Auditeur indépendant

- Audits d'achèvement de la mise en œuvre du processus de réinstallation
- Mécanisme formalisé de gestion des incidents et traitement des plaintes accessible aux communautés affectées
- Mécanisme de consultation et de participation permanente et régulière des parties prenantes.

9. Conclusion

Le SGES de Scanning Systems permet d'assurer que le développement des Postes de Contrôle Juxtaposés se fait dans le respect des meilleures pratiques environnementales et sociales.

Le système mis en place est dynamique, adaptatif et conforme aux standards de la BAD, renforçant la durabilité et la résilience des projets dans le contexte africain.

Summary

1. Introduction

This document provides the technical summary of the Environmental and Social Management System (ESMS) of Scanning Systems SA, developed to ensure that its operations comply with the requirements of the African Development Bank's (AfDB) Integrated Safeguards System (ISS).

2. Project Context

Scanning Systems SA is developing a program of Juxtaposed Control Posts (JCPs) in West and Central Africa, within the framework of 20-year public-private partnership (PPP) agreements (BOT model).

The company is seeking financing from the AfDB to expand its activities, which requires the establishment of an ESMS that aligns with the Bank's ten operational safeguards.

3. Objectives of the ESMS

- Identify, assess, manage, and monitor environmental and social risks related to projects;
- Ensure compliance with applicable national legislation and international standards;
- Systematically integrate environmental and social (E&S) considerations into all project phases (construction, operation, decommissioning).

4. Project Description

- Construction, operation, and maintenance of 12 existing or planned JCPs (notably in Cinkansé, Laléraba, Zégoua);
- The JCPs aim to streamline the cross-border movement of goods and people via joint infrastructures between two countries;
- Key equipment includes X-ray scanners, weighing bridges, video surveillance systems, and security devices.

5. Policy, Legal, and Institutional Framework

The ESMS complies with:

- National environmental laws of the countries involved (Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, etc.);
- The 10 Operational Safeguards of the AfDB's 2023 ISS;
- Relevant international conventions (e.g., Basel Convention on hazardous waste);
- International performance standards in environmental and social management.

6. Key Environmental and Social Risks and Impacts of Future Investments

The construction of future JCPs could lead to the loss of natural habitats and plant and animal species, accumulation of various types of waste, and risks of accidents (occupational and road-

related).

Land acquisition for JCPs may result in loss of land or assets located on the land, causing physical and/or economic displacement of individuals or communities. The arrival of foreign workers could trigger social tensions and conflicts with local communities, as well as pressure on social infrastructure. The use of X-ray scanners at operational JCPs may pose radiation risks, requiring strict safety measures to protect workers and the environment.

7. Environmental and Social Management Plan (ESMP)

- Environmental and social screening of projects and validation by national E&S assessment bodies, while considering the Bank's ISS requirements;
- E&S assessments of sub-projects (ESIA, RAP, specific P3P);
- Integration of E&S clauses into all works contract documents;
- Development and implementation of site-specific Environmental and Social Management Plans (ESMP-C) by construction contractors;
- Implementation of radiation protection programs, waste management plans, and emergency response plans;
- Specific action plans for each identified risk (e.g., reforestation, pollution control, compensation for project-affected persons - PAPs);
- Regular stakeholder consultation and incorporation of their concerns, through a Stakeholder Engagement Plan and site-specific stakeholder engagement plans;
- Operational procedures codified in an internal ESMS manual via 13 procedures summarized in the table below:

Code	Procedure Name	Date of AfDB Validation
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR01	Screening checklist	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR02	Stakeholder engagement procedure	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR03	Employment conditions management procedure	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR04	Occupational health, hygiene, and safety management procedure	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR05	Community health and safety management procedure	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR06	Waste management procedure	02/07/2025

SCANNING SYSTEMS-SGES-PR07	Emergency response management procedure	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR08	Incident management procedure	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR09	Pesticide management procedure	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR10	E&S Internal Audit Procedure	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR11	Procedure for managing tanker trucks carrying hazardous liquids	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR12	Detailed monitoring and performance measurement procedure of the ESMS plan	02/07/2025
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR13	Procedure for selecting and evaluating the E&S policy of beneficiary partner companies	11/07/2025

8. Monitoring, Evaluation, and Reporting Mechanism

- Establishment of performance indicators (KPIs) for environmental and social monitoring (ESMP, P3P/MGP, RAP, procedures, etc.);
- Monthly and annual reports on the implementation of E&S measures and E&S performance;
- Annual audits of project E&S performance conducted by an independent auditor;
- Completion audits of resettlement process implementation;
- Formalized mechanism for incident management and grievance redress accessible to affected communities;
- Continuous and regular stakeholder consultation and participation mechanism.

9. Conclusion

Scanning Systems' ESMS ensures that the development of Juxtaposed Control Posts is carried out in accordance with best environmental and social practices.

The system in place is dynamic, adaptive, and aligned with AfDB standards, strengthening the sustainability and resilience of the projects in the African context.

1 INTRODUCTION

1.1 Présentation de Scanning Systems SA

La société Scanning Systems SA (« SS » ou « la Société ») créée en 2008, a son siège social à Abidjan en Côte d'Ivoire, avec une présence au Burkina-Faso, au Togo, en Gambie, au Mali et en Afrique du Sud. Les actionnaires de la Société comprennent Tasec Investment Holdings Africa (70%), Africa50 (25%) et M. Mory Diane (5%), le fondateur, président-directeur général. La Société est une Société Anonyme Ivoirienne à Conseil d'Administration régie par les Actes Uniformes OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires).

Scanning Systems est une entreprise spécialisée dans la conception, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures permettant de faciliter, fluidifier et sécuriser la circulation des personnes et des biens aux frontières des états : les Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)

L'entreprise est pionnière dans la réalisation de ces infrastructures de facilitation des échanges et de libre circulation des biens et des personnes.

Scanning Systems a élaboré un programme de 24 projets de construction de PCJ identifiés qui seront mis en œuvre au cours des prochaines années dans plusieurs régions du continent africain. Lors de la sélection, de la priorisation et de la mise en œuvre de ces projets, la Société tiendra compte non seulement de son expérience et de son expertise, mais également de la nécessité d'atténuer les risques géopolitiques et de diversifier son portefeuille à travers le continent.

Scanning Systems est le partenaire privilégié de l'UEMOA pour la mise en œuvre des PCJ aux frontières de ses États membres. Les accords de concession avec l'UEMOA couvrent actuellement un portefeuille de six PCJ, dont trois sont déjà en motion à savoir : (i) le PCJ à Cinkansé (frontière Burkina-Faso -Togo) mis en service en 2011 et opérationnel depuis plus d'une douzaine d'années ; (ii) le PCJ à Laléraba (frontière Côte d'Ivoire - Burkina-Faso) achevé en 2023 et en attente de mise en service ; (iii) et le PCJ à Zégoua (frontière Côte d'Ivoire - Mali) actuellement en construction.

Scanning Systems utilise le e-PCJ ou eJBP (logiciel de système intégré permettant de gérer un PCJ) qui est un système développé par son partenaire historique, pour la gestion intégrée de toutes les activités et les données de trafic de PCJ. Scanning Systems utilise également les systèmes intelligents de surveillance des véhicules (IVMS) pour automatiser l'enregistrement et la surveillance des passages à niveau des véhicules aux PCJ.

La Société conçoit, finance, construit et exploite les PCJ dans le cadre de Partenariat Public-Privé sous un modèle BOT avec une durée de concession minimum de 20 ans.

Selon le programme de développement de ses 24 PCJ, seront construits sur une durée de 10 ans à raison de 2 à 3 PCJ par an et un délai moyen de 18 mois de construction.

La réalisation des PCJ se fait par des process bien maîtrisés permettant la sélection via appel d'offre d'entrepreneurs pour divers lots supervisés par les équipes d'ingénieurs experts de Scanning Systems.

Pendant l'exploitation, la Société est rémunérée par les redevances de passages payées par les utilisateurs des PCJ (transporteurs, voyageurs...). La tarification des redevances de passage est fixée par l'Autorité Concédante, par Règlement d'Exécution ; et cette fixation de tarif tiendra compte des redevances de passage, tiendra compte de l'équilibre économique du contrat de concession. La maintenance est assurée par Scanning Systems, elle couvre tous l'ensemble des prestations assurées sur le site, notamment : les pèse essieux, les scanners, l'infrastructure informatique et électrique, etc. Les accords avec les entrepreneurs et les fournisseurs, prestataires de service de Scanning systems sont complets et couvrent des aspects tels que les prix, les délais, les pénalités, l'assurance, les garanties et les clauses de résiliation. Ceux-ci permettent une gestion efficace des risques et garantissent un contrôle strict des délais, du budget et de la qualité du projet.

1.2 Contexte d'élaboration du SGES de Scanning Systems

Scanning Systems a sollicité la Banque Africaine de Développement (BAD) pour une participation dans son Capital Social et le financement par la dette pour le développement de ses activités. Le projet implique le financement de Scanning Systems dans le cadre d'accords de concession avec des autorités régionales et gouvernementales.

La Banque étant sollicitée, Scanning Systems devra mettre en conformité son système gestion environnementale et sociale conformément aux exigences contenues dans le Système de Sauvegarde Intégré (SSI 2023) de la Banque et prendre des mesures pour gérer les risques et les impacts environnementaux et sociaux des activités d'une manière à satisfaire les exigences des dix SOES de la Banque. Cela permettra d'harmoniser les bonnes pratiques de durabilité entre les partenaires de développement.

C'est dans ce cadre que la société Scanning Systems, conformément aux exigences de la sauvegarde opérationnelle environnementale et sociale 1 (SOES 1) relative à « Évaluation et Gestion des Risques et Impacts E&S », et de la SOES 9 relative à « Intermédiaires financiers » de la Banque, doit mettre en place et maintenir un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), pour identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts E&S de ses sous-projets sur une base continue.

Pour assurer son efficacité, le SGES doit être traité comme un système dynamique, qui peut

être amélioré, ajusté et affiné au cours des années.

1.3 Objectifs du SGES de Scanning Systems

Le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) vise globalement à garantir que toutes les opérations et les investissements envisagés dans le cadre du projet sont conformes à la réglementation en matière de gestion E&S des pays dans lesquels les postes de contrôle juxtaposés (PCJ) sont implantés, et aux exigences du système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque, et à toutes les normes et standards internationaux.

Plus spécifiquement, le SGES vise à :

- (i) Identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques et les impacts environnementaux et sociaux (E&S) des projets financés par Scanning Systems, sur une base continue, notamment des opérations existantes et futures de construction et d'exploitation des postes frontaliers juxtaposés ;
- (ii) Assurer la conformité des pratiques E&S de Scanning Systems aux lois et règlements nationaux, et aux normes et standards internationaux pertinents, reconnus pour la gestion des risques E&S ; et ce, en développant des stratégies pour prévenir, atténuer et remédier aux risques et impacts E&S négatifs liés aux activités de l'entreprise ;
- (iii) Promouvoir l'amélioration continue de la performance E&S des activités de Scanning Systems via un suivi régulier de la performance E&S, tout en communiquant les résultats aux parties prenantes.

1.4 Structure du SGES de Scanning Systems

Conformément à la SO 9, le présent SGES de Scanning Systems comprend les éléments suivants :

- i) La politique environnementale et sociale ;
- ii) Les procédures clairement définies pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux des sous-projets ;
- iii) Les dispositions relatives aux capacités et aux compétences organisationnelles nécessaires, y compris le budget ;
- iv) Le dispositif de suivi et d'établissement de rapports sur la gestion des risques E&S des projets et du portefeuille ; et
- v) Le mécanisme de communication externe et les dispositions relatives à la diffusion de l'information et le mécanisme des plaintes, notamment sur les projets.

IL comprend également le processus de sélection et de catégorisation des sous-projets proposés en fonction de leurs risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, de réalisation d'évaluations environnementales et sociales et de suivi des performances

environnementales et sociales des sous-projets conformément à la SO 9 et à d'autres SO et à la législation nationale et/ou internationale applicable, selon la plus stricte des deux.

De façon opérationnelle, le SGES de Scanning Systems repose sur les éléments suivants :

1. La Politique environnementale et sociale avec un engagement envers la durabilité écologique et la responsabilité sociale ;
2. Les standards et les normes applicables aux opérations devant être financés par le Scanning Systems ;
3. Présentation de l'organisation et de son domaine d'activité ;
4. Identification et évaluation des risques environnementaux et sociaux associés aux activités de l'organisation, ainsi que la détermination des mesures de prévention et d'atténuation.
5. Processus de gestion des risques environnementaux et sociaux recommandé pour tous les projets de Scanning Systems ;
6. Capacités et compétences organisationnelles
7. Suivi et Rapportage
8. Plan de réponses aux situations d'urgence
9. Plan de Participation des parties prenantes
10. Mécanisme de règlement des conflits
11. Ensemble des procédures et des annexes complémentaires associés.

1.5 Aperçu du système déjà en place

Le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) de Scanning Systems est en cours d'implémentation en collaboration avec un cabinet de consultants (**ASF Consulting**) expert en matière de ESG depuis le 21 mai 2024.

La Société est dotée d'une **Politique E&S** approuvée par son Conseil d'Administration depuis le 28 mai 2024 et publiée sur son site le 31 mai 2024 (<https://scannsystems.com/developpement-durable/>), suivie de la nomination au sein de Conseil d'Administration de **Mme Zeina N'Dong** en tant qu'administratrice en charge des questions E&S depuis le 24 juillet 2024 avec validation du job description associé à la fonction. A cet effet, le budget de fonctionnement de l'année 2024 de la Direction de Gestion E&S et le planning de recrutement de son personnel ont été partagés avec la banque le 30/09/2025 suivie de la publication sur les sites internet le 08 et le 13 août 2024 du Plan d'Actions Environnementales et Sociales (PAES) revue et approuvé par la Banque le 30 juillet 2024, puis par le Conseil d'Administration de Scanning Systems le 24 juillet 2024, et signé par le Président Directeur Général (PDG) le 13 août 2024. Les organigrammes (siège et PCJ)

approuvés par le Conseil d'Administration le 24 juillet 2024 signés par le PDG le 06 août 2024, et partagés avec la Banque ont été par la même occasion publiés sur le site web de Scanning Systems le 08 août 2024 et par la Banque le 13 septembre 2024.

A date, les procédures et annexes rédigées constituant le manuel SGES sont annexés au présent SGES. Un Directeur ESG intérimaire M. Goré Bi Vanié a été nommé depuis le 08 janvier 2024 pour la coordination du processus d'implémentations du SGES associé d'un coordinateur HSE pour le site de construction du PCJ de Zégoua qui lui a été mobilisé depuis le 1 août 2024.

2 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE SCANNING SYSTEMS ET ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

La Politique Environnementale et Sociale de Scanning Systems a été approuvée par son Conseil d'Administration le 30 avril 2024, signée du Président-Directeur Général le 28 mai 2024, et publiée sur son site le 31 mai 2024 (<https://scannsystems.com/developpement-durable/>).

Cette Politique E&S détaille les engagements de l'entreprise pour intégrer les considérations environnementales et sociales dans toutes les opérations, assurant ainsi la conformité avec les lois locales et internationales. Elle vise à assurer la conformité aux lois et standards internationaux, à prévenir et atténuer les impacts négatifs, et à améliorer continuellement la performance E&S de l'entreprise.

Les engagements incluent la durabilité des opérations, la minimisation des impacts environnementaux et sociaux, et la promotion de conditions de travail sûres et inclusives.

L'annexe 1 présente la copie de la **Politique environnementale et sociale de Scanning Systems (SCANNING SYSTEMS-SGES PL-E&S 01)**.

Scanning Systems s'engage à respecter les normes et standards internationaux, et les réglementations en matière de gestion E&S applicables dans chacun des pays où sont exercées ses activités et où sont implantées ses filiales. Une des preuves de cet engagement par Scanning Systems est la réalisation de deux (2) études d'impacts environnementaux et sociaux accompagnées des Plans de de Gestions Environnementales et Sociales (PGES) des PCJs de Laléraba & de Zégoua. Publiés sur le site web de Scanning Systems le 27 juin 2024, la Banque a ensuite publié sur son site internet le 10 juillet 2024.

Notons que :

- Le PCJ de Laléraba (frontière Côte d'Ivoire - Burkina-Faso) implanté sur le territoire ivoirien, achevé en 2023 et en attente de mise en exploitation, le rapport d'EIES accompagné du PGES ont été préparés et mis en œuvre au cours des travaux par l'entreprise EKDS (Entreprise Kone Daouda Soukpafolo Nouvelle) et la mission de

contrôle Terrabo Ingénieur Conseil et Bureau Véritas pour la normalisation des risques. En phase d'exploitation de ce PCJ, les mesures E&S seront mises en œuvre à travers le PGES. Aucun Plan d'action de réinstallation (PAR) n'avait été préparé sur ce projet qui le requérait en principe. Toutefois, les personnes affectées par le projet (PAP) ont été indemnisées conformément à la procédure nationale de Côte d'Ivoire en matière d'impenses.

- Pour les travaux de construction du PCJ de Zégoua (frontière Côte d'Ivoire - Mali) implanté sur le territoire malien, dont les travaux sont en cours (**35% de taux d'avancement**), le rapport d'EIES accompagné du PGES ont été préparés et sont en cours de mise en œuvre par l'entreprise Terrabo Ingénieur Conseil et la mission de contrôle Terrabo Ingénieur Conseil. Ces travaux n'ont pas également fait l'objet d'un PAR car le site n'était occupé par des riverains, mais il était occupé par la douane du Mali (poste de contrôle douanier à la frontière Côte d'Ivoire - Mali). Ces outils de gestion E&S sont mis en œuvre conformément à la réglementation nationale en matière de gestion E&S des pays frontaliers concernés, à savoir l'EIES des travaux de construction des PCJ de Laléraba et de Zégoua.

Scanning Systems s'engage également à respecter les exigences du système de sauvegardes intégré (SSI), notamment les dix sauvegardes opérationnelles E&S du Groupe de la Banque Africaine de Développement qui sont les suivantes :

- **SO1** : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- **SO2** : Conditions d'emploi et de travail ;
- **SO3** : Utilisation efficiente des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
- **SO4** : Santé, sûreté et sécurité des populations ;
- **SO5** : Acquisition de terres, restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire ;
- **SO6** : Conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ;
- **SO7** : Groupes vulnérables ;
- **SO8** : Patrimoine culturel ;
- **SO9** : Intermédiaires financiers ;
- **SO10** : Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information.

Cet engagement est marqué par l'élaboration du présent SGES qui constitue l'une des exigences de la SO 9 et la publication sur le site de Scanning Systems et sur celui de la Banque,

des rapports d'EIES Laléraba et de Zégoua depuis le 10 juillet 2024, et des autres documents nécessitant la publication (politique E&S, organigramme de la société). Les rapports d'EIES des PCJ sont publiés sur le site de Scanning Systems¹ et le site de la Banque².

Scanning Systems s'engage à appliquer volontairement les exigences et recommandations issues de :

- L'ensemble des sauvegardes opérations E&S (SO 1 à SO 10) du SSI de la Banque ;
- Programme Indicatif Régional de Développement Urbain de l'UEMOA et la lutte contre les Changements Climatiques ;
- Des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) ;
- La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination.

À noter aussi que l'ensemble des standards de références E&S présentés ci-dessus seront compatibles et couvrent majoritairement les mêmes exigences du SGES. Toutefois, lorsque des exigences ou recommandations divergent d'un standard à un autre, seules les plus contraignantes sont appliquées.

3 DESCRIPTION DU PROJET DE SCANNING SYSTEMS SOUMIS A FINANCEMENT

3.1. Contexte et objectif du projet

Le Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et des Transports Routiers (PACITR) est une initiative régionale des pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Conçu pour faciliter la gestion des corridors reliant les pays membres et améliorer les secteurs du transport, il est destiné à résoudre les problèmes de circulation des personnes et des biens entre les États.

L'objet global du projet est d'améliorer la compétitivité des économies des États membres de la sous-région, en rendant les échanges inter-régionaux plus fluides grâce à l'élimination des barrières non tarifaires, sur les corridors, afin de rapprocher la région du marché international. L'objectif spécifique du projet est de simplifier les procédures de contrôle aux points de passage des frontières entre les États pour les personnes, marchandises et moyens de transport, par la mise en place de moyens modernes en termes d'infrastructures, d'équipements et de traitement administratif et douanier, dans le but de rendre le trafic plus

¹ <https://scannsystems.com/developpement-durable/>

² <https://www.afdb.org/en/documents/multinational-scanning-systems-joint-border-posts-p-z1-ke0-037>

fluide et de réduire les coûts qui y sont associés.

3.2. Justification du choix de Scanning Systems

Scanning Systems SA (« Scanning Systems » ou « la Société ») est un partenaire privilégié de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour la mise en œuvre de PCJ aux frontières de ses États membres. Scanning Systems mettra à profit son expérience et son expertise unique pour faciliter le développement et l'exploitation de JBP sous le modèle BOT dans des emplacements cibles au sein et au-delà de la zone UEMOA.

Les accords de concession de la Société avec l'UEMOA couvrent actuellement son portefeuille de six JBP, dont le premier JBP actuellement en exploitation à Cinkansé (frontière Burkina Faso-Togo), mis en service en 2011 et en exploitation depuis plus de 10 ans ; le deuxième, achevé en 2023, JBP à Laléraba (frontière Côte d'Ivoire-Burkina Faso) ; et le troisième JBP à Zégoua (frontière Côte d'Ivoire-Mali) en cours de construction. Scanning Systems développe actuellement les trois autres JBP du portefeuille : Heremakono (Mali-Burkina Faso), M'Pack (Guinée Bissau-Sénégal) et Paga (Burkina Faso - Ghana).

La société dispose d'un pipeline de 24 projets JBP identifiés à mettre en œuvre au cours de la prochaine décennie dans les régions d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud.

Lors de la sélection, de la priorisation et de la mise en œuvre de ces projets, la société tiendra compte non seulement de son expérience et de ses capacités régionales, mais également de la nécessité de parvenir à une atténuation des risques géopolitiques et à une diversification de son portefeuille sur l'ensemble du continent.

Scanning Systems utilise l'eJBP, un système développé par la société singapourienne Crimson Logic pour la société pour la gestion intégrée de toutes les activités JBP et des données de trafic. La société utilise également les systèmes intelligents de surveillance des véhicules (IVMS) pour automatiser l'enregistrement et la surveillance des passages de véhicules aux JBP.

3.3. Composantes et principales activités du projet

3.3.1 Composante du projet

Le projet consiste en la conception, la construction, l'équipement, l'exploitation et la maintenance de postes frontières communs (PCJ) dans le cadre d'accords de concession avec des entités régionales et gouvernementales (« le projet »). Les PCJ et les infrastructures frontalières associées serviront de catalyseur pour une plus grande intégration régionale et une croissance économique accrue en facilitant une augmentation significative du commerce intra-africain.

Un Poste de Contrôle Juxtaposés (PCJ), est un poste frontalier constitué d'installations intégrées partagé par les agents frontaliers de deux pays adjacents, conçues pour rationaliser

et faciliter la circulation des biens et des personnes à travers les frontières, et pour mener conjointement des procédures transfrontalières et de sécurité, où les voyageurs, les marchandises et les moyens de transport ne s'arrêtent qu'une seule fois pour effectuer les formalités de sortie d'un pays et les formalités d'entrée dans l'autre.

Les principaux aménagements d'un PCJ sont les suivants :

A. Les infrastructures

- Bâtiment administration R+1 ;
- Bâtiment immigration ;
- Bâtiment ECOR ;
- Brigade douane ;
- Bâtiment concessionnaire ;
- Infirmerie GSPM ;
- Quatre miradors ;
- Local scanner ;
- Les toilettes et guérites ;
- Local pèse essieux ;
- Les préaux ;
- Les airs de stationnement de 70 000m² ;
- Château de 5000ml ;
- Réseau d'incendie et un système d'adduction d'eau.

B. Les équipements

- Les lampadaires solaires
- Scanner à rayon X
- Scanner à bagages
- Pèse essieux fixes et mobiles
- Dispositif de sécurité (vidéosurveillances ; drones de surveillance ; détecteur de métaux ; portiques de sécurité ; détecteur d'incendie et fumée.)
- Détecteurs de gabarit

3.3.2 Principales activités du PCJ

Les administrations des deux États, regroupées sur un même site et les équipes du concessionnaire présentes au Poste de Contrôle Juxtaposé (PCJ), pilotent les activités suivantes : (i) les opérations de contrôle conjointes et harmonisées ; (ii) la régulation du trafic

et l'appui aux usagers, pour un accès facile aux différentes zones au PCJ ; (iii) la vérification et le passage des cargaisons de marchandises et (iiii) l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers afin de simplifier et accélérer les formalités administratives.

A. Les activités de contrôle d'immigration

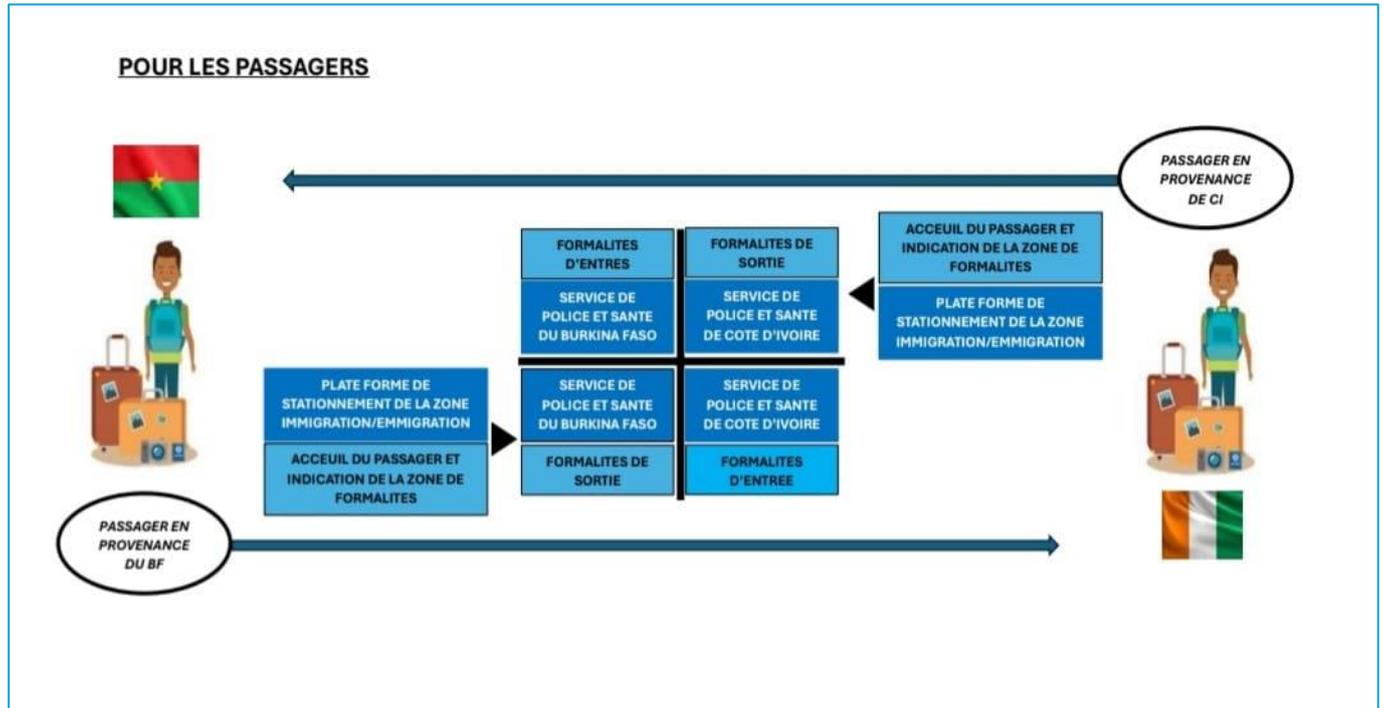


Figure 1 : Schéma démonstratif sur les activités de contrôle d'immigration

B. Les activités de véhicules (bus et véhicules légers)

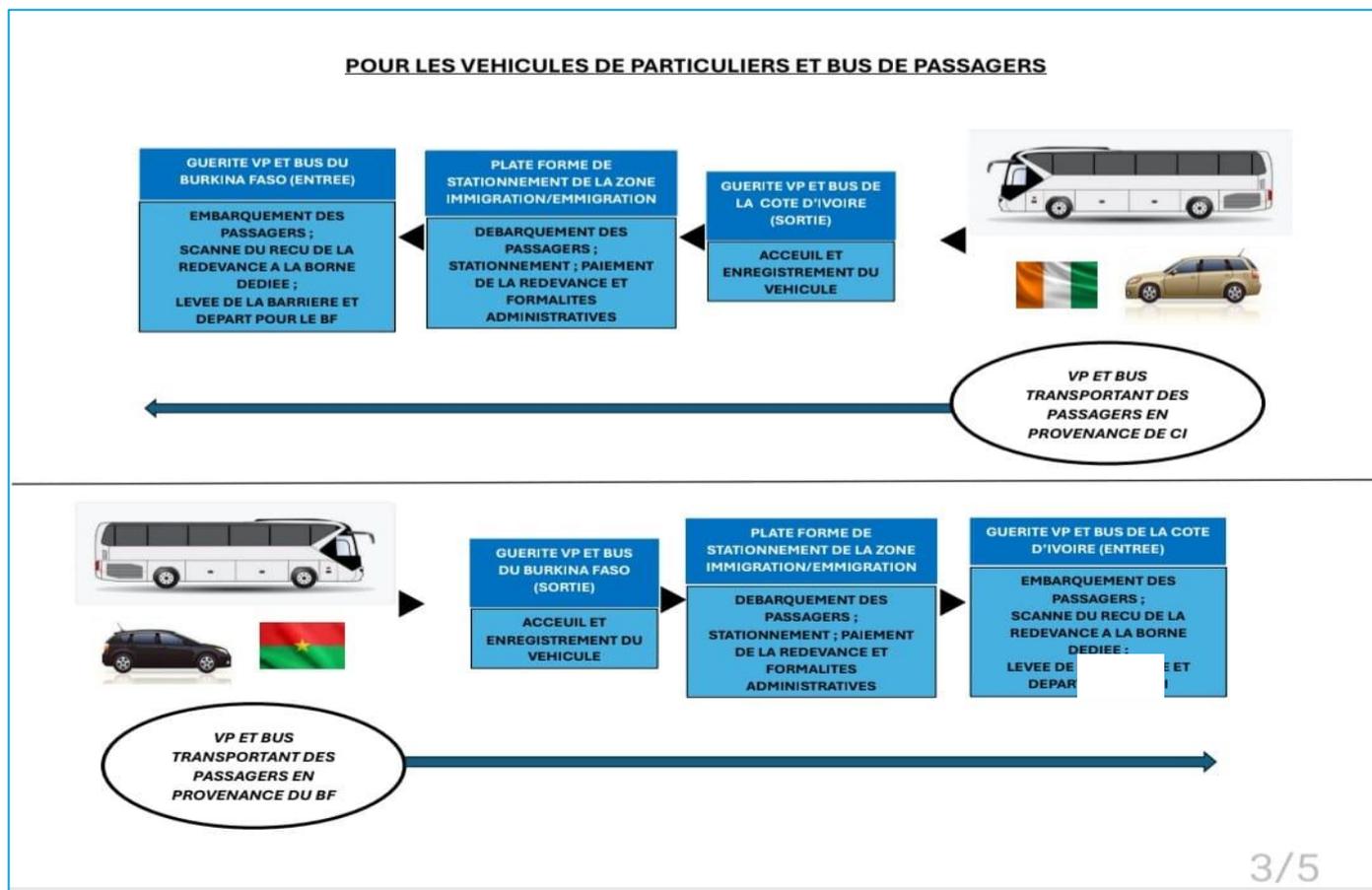


Figure 2 : Schéma démonstratif sur les activités de véhicules

C. Les activités de contrôle des camions poids lourds et des marchandises

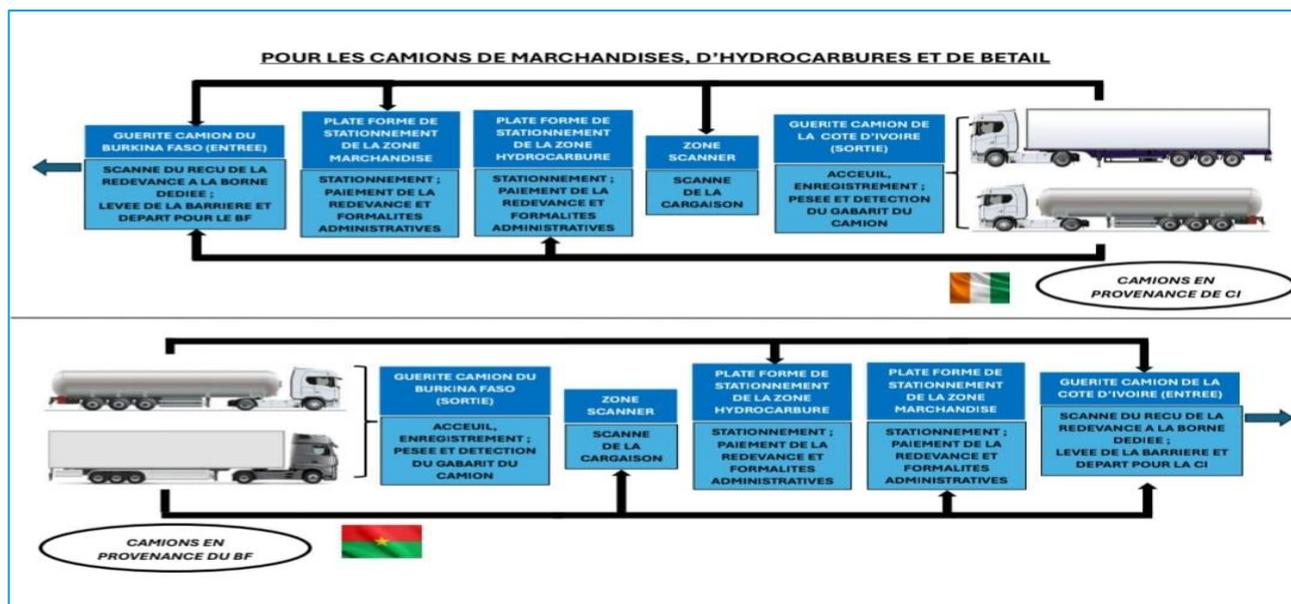


Figure 3 : Schéma démonstratif sur les activités de contrôle des camions

D. Les activités de contrôle zoo-sanitaire

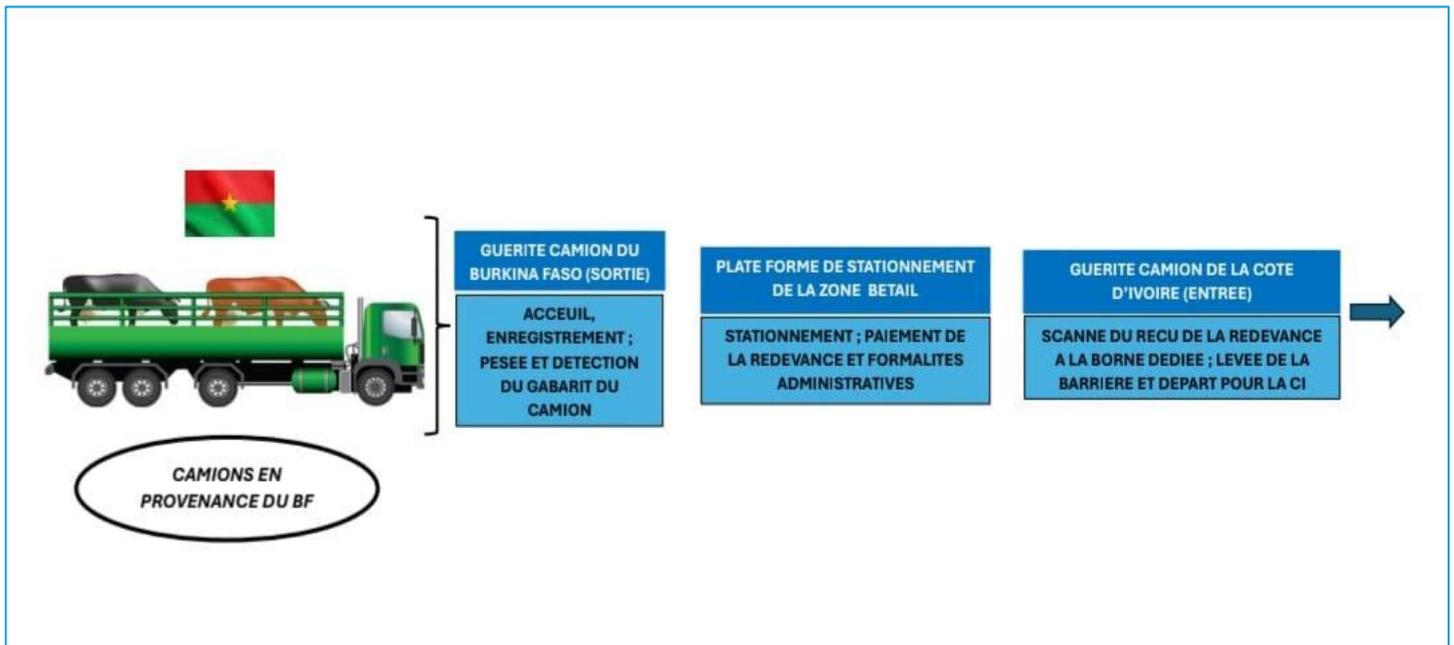


Figure 4 : Schéma démonstratif sur les activités de contrôle zoo-sanitaire

3.3. Zones d'intervention du projet

SCANNING SYSTEMS conçoit, finance, construit et exploite les PCJ dans le cadre d'un contrat BOT (Build Operate Transfer) d'une durée de concession de minimum 20 ans. La société a l'intention de lancer le développement de 2 à 3 projets de construction de PCJ chaque année avec un délai prévu pour réaliser un PCJ estimé à 18 mois.

Les zones d'implantations des douze (12) PCJ contrôlés par Scanning Systems sont illustrées par la figure 5 ci-dessous. Il en ressort que neuf (09) de ces PCJ sont à construire à l'avenir, tandis que deux sont déjà construits dont un déjà en exploitation à Cinkansé et l'autre en attente (Laléraba), un autre est en cours de réalisation.

Les neuf (09) PCJ du portefeuille dont les travaux n'ont pas encore commencé comprennent les PCJ de ces différentes frontières :

- Mali - Burkina-Faso,
- Guinée Bissau - Sénégal
- Burkina-Faso - Ghana,
- Deux (2) PCJ entre les frontières Sénégal - Mali,
- Niger - Bénin,
- Mali - Côte d'Ivoire,
- Togo - Bénin,
- Mali - Guinée Conakry,
- Deux (2) PCJ entre les frontières Cameroun - Tchad.

Il est à noter que les localités exactes d'implantation des neuf (09) PCJ non encore construits ne sont pas encore connues à ce stade car l'identification des sites s'effectuera par les pays concernés en collaboration avec l'UEMOA ; Scanning Systems n'intervenant pas dans le choix des sites.

Selon le règlement n°15/2009/cm/UEMOA portant régime juridique des postes de contrôles juxtaposés aux frontières des états membres de l'union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et notamment les articles 5 et 6 :

- La Commission de l'UEMOA, en relation avec les Etats membres frontaliers concernés, fixe, par des coordonnées géographiques, la localisation des PCJ.
- Un règlement d'exécution définira, le Schéma Directeur de Développement et d'Aménagement de chaque PCJ.
- Le Schéma Directeur de Développement et d'Aménagement décrit la programmation indicative de sa réalisation.
- Chaque Etat assure la localisation, délimite, acquiert et réserve les terrains pris en compte par le Schéma Directeur de Développement et d'Aménagement des PCJ (SDDA).
- L'Etat transfère gracieusement la propriété du terrain à l'UEMOA.
- Scanning Systems s'assure que le terrain mis à sa disposition par l'UEMOA a respecté le processus d'acquisition tel que l'exigent la réglementation nationale des pays concernés ainsi que les exigences du SSI de la Banque, notamment la sauvegarde opérationnelle n°5 relative à l' « Acquisition de terres, restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire »
- En cas de cessation des activités des PCJ, l'espace géographique délimité est rétrocédé par l'UEMOA à l'Etat concerné.

En résumé, le SDDA encadre la planification des Postes. Chaque État est responsable de l'identification, de l'acquisition et de la sécurisation des terrains, ensuite transférés gratuitement à l'UEMOA.

La sécurisation foncière est attestée par des titres de propriété établis au nom de l'UEMOA, tels que des titres fonciers, ou par des actes de transfert officiels émis à l'issue d'une procédure d'expropriation encadrée par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), conformément à la

législation nationale en vigueur.

Scanning Systems, sans intervenir dans ce processus, veille à ce que les terrains reçus soient acquis conformément aux lois nationales et aux exigences de la Sauvegarde Opérationnelle n°5 du SSI de la BAD.

Le processus d'acquisition des terrains des postes étant hors contrôle de Scanning System, et afin d'assurer la conformité aux normes applicables, un audit d'achèvement de la mise en œuvre de la réinstallation (si applicable) sera préparé et validé avant le démarrage de la construction du poste.

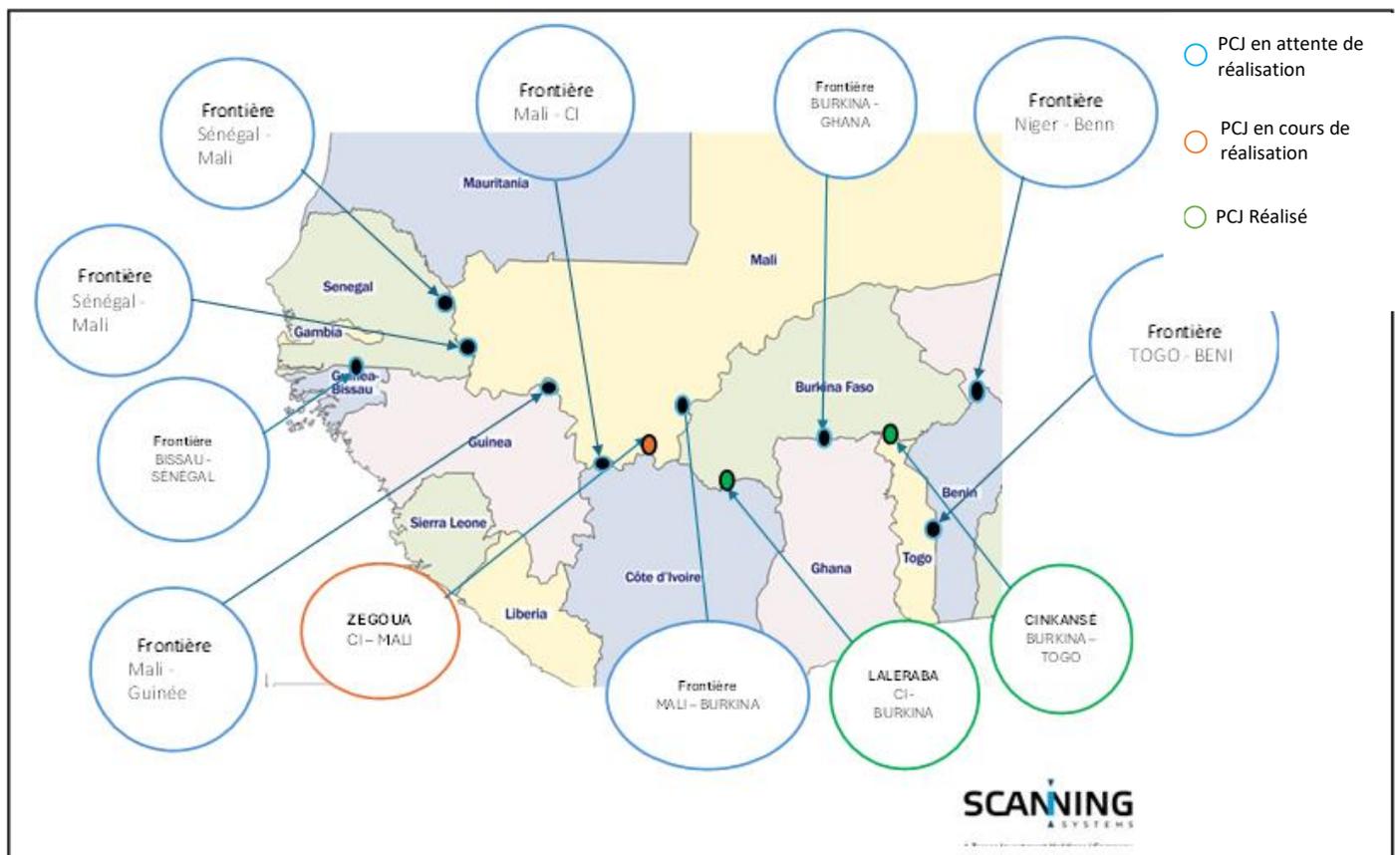


Figure 5 : Localisation d'implantations des PCJ

3.4. Bénéficiaires du projet

Tableau 1 : Liste des bénéficiaires du projet PCJ

	BENEFICIAIRES DU PROJET PCJ	ROLES OU MISSIONS DANS LE PROJET	Statut des bénéficiaires
Bénéficiaires directs	Autorité concédante (UEMOA)	<p>L'autorité concédante (UEMOA) détermine l'emplacement du projet (PCJ) avec les deux Etats limitrophes.</p> <p>Concède la gestion et l'exploitation du projet à une société privée par le biais d'un contrat de concession à l'issu d'un appel d'offre lancé par l'UEMOA.</p> <p>Contribue à la facilitation des contrôles frontaliers par l'élaboration des procédures de contrôle.</p> <p>Autorise des activités annexes aux transports, aux transits et aux commerces par rapport à l'accord entre l'UEMOA et le concessionnaire.</p> <p>Promulgue les règlements d'application nécessaires à la mise en œuvre du règlement quinze (15).</p>	Direct
	Institution sous-régionale (CEDEAO)	La CEDEAO coordonne et gère le développement, la construction, l'équipement et l'opérationnalisation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ).	Direct
	Les actionnaires de la Société SCANNING SYSTEMS.	Le retour sur les investissements par l'accroissement du chiffre d'affaires.	Direct

	Les bailleurs de fonds & institutions de financement (Banque Africaine de Développement)	Appui financier et technique	Direct
	Scanning Systems	Mise en place des systèmes de surveillance sophistiqués pour la sécurité des frontières, intégrant la détection des plaques d'immatriculation, le contrôle automatique des entrées et sorties, et la vidéosurveillance. Développement des initiatives de développement communautaire pour les communautés riveraines des PCJ	Direct
	Les administrations de contrôle aux PCJ (La Police, la Gendarmerie ; la Douane ; les Eaux & Forêts ; les Phytosanitaire et Zoo-sanitaire	Réalisation des activités de contrôle sur site extraterritorial situé à la frontière de deux pays, au sein de laquelle tous les services et administrations de contrôle aux frontières de deux Etats sont regroupés. Intégrant des infrastructures administratives et routières ainsi que des équipements modernes.	Direct
	Les usagers -Les immigrants (pour les formalités d'immigrations) - Les commerçants (Pour les formalités administratives douanière) et,	Utilisation des PCJ avec pour finalité la réduction des temps de passage en facilitant, simplifiant et fluidifiant les procédures de contrôle administrative inter-Etats.	Direct

	- Les transitaires (Pour la facilitation des formalités de dédouanement des marchandises).		
Les bénéficiaires indirects	Ministères et administrations impliqués des Etats frontaliers	Création de cadre institutionnel pour la mise en œuvre actions de gestion des frontières, de facilitation du commerce et du transport, de l'élimination des barrières non tarifaire et de la libre circulation des personnes et des biens.	Indirect
Les bénéficiaires indirects	Communautés riveraines	Mise à disposition des terres pour la construction des PCJ Mise à disposition de la main d'œuvre locale pour les travaux de construction et l'exploitation des PCJ Participation à la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	Indirect
	Organismes sociaux locaux (ONG, SYNDICAT)	Mise en œuvre des actions sociales dans la zone d'implantation (financement de journée sportive, don de produits alimentaire aux riverains).	Indirect
	Fournisseurs & prestataires de services	Développement des activités socio-économique de la zone d'implantation du PCJ au profit des entrepreneurs locaux.	Indirect
	Auxiliaires de transport	Implantation des bureaux des auxiliaires de transport à proximité du PCJ pour fournir les services aux usagers (chauffeur de camion).	Indirect

❖ **Mise en œuvre des actions RSE**

Les projets du secteur privé peuvent créer des opportunités permettant aux populations locales riveraines de participer et de bénéficier des activités liées à un projet tout en satisfaisant leurs aspirations en termes de développement économique et social. Par ailleurs, les populations locales riveraines peuvent jouer un rôle en matière de développement durable par la promotion et la gestion d'activités et d'entreprises en tant que partenaires de développement. De même, les gouvernements jouent souvent un rôle central dans la gestion des questions relatives aux populations locales riveraines alors SCANNING SYSTEMS collabore avec les autorités compétentes dans la gestion des risques et des impacts de leurs activités aux travers de nos actions RSE.

A cet effet, Scanning systems établit des relations communautaires avec la communauté affectée afin d'analyser toutes les parties prenantes et la planification de la collaboration, la communication de l'information, la consultation et la participation, de manière appropriée sur le plan culturel.

4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS ASSOCIES AUX OPERATIONS DE SCANNING SYSTEMS

4.1 Conditions physiques, biologiques et humaines de la mise en œuvre des PCJ

Le choix des sites des postes transfrontaliers repose sur des conditions physiques particulières afin de faciliter l'accès, la construction et la mise en œuvre des postes et également l'évitement des zones de conservation de la biodiversité et des zones de forte densité humaine afin de limiter les risques liés à l'exploitation des postes. L'infrastructure routière est un atout dans le choix des sites.

Étant un projet multisite car les PCJ existants et en perspective sont localisés dans des régions et pays différents d'Afrique (cf. section sur les zones d'intervention du projet), les conditions physiques, biologiques et humaines de chaque PCJ seront décrites dans le cadre de la préparation des instruments environnementaux et sociaux spécifiques à chaque PCJ, notamment dans les différents rapports d'étude d'impact environnemental et social

- **Conditions physiques**

Les terrains relatifs à la construction des PCJ se caractérisent par une topographie relativement plane, facilitant ainsi la construction et l'exploitation des infrastructures. Les conditions climatiques varient la zone d'implantation, avec des périodes de pluies intenses et des périodes sèches prolongées, ce qui peut affecter la durabilité des infrastructures et nécessiter des mesures d'adaptation spécifiques pour les

constructions et les opérations de maintenance.

- **Conditions biologiques**

En général, les localités où sont et seront installés les PCJ abritent une diversité d'espèces végétales et animales. Cependant, les activités humaines et l'urbanisation croissante ont un impact sur les écosystèmes locaux, nécessitant parfois des initiatives de conservation et de reforestation pour préserver la biodiversité. A titre d'exemple, des opérations de reboisement ont été menées par Scanning Systems dans la localité de Cinkansé au Burkina Faso où un des PCJ est implanté et fonctionnel, afin d'améliorer la couverture végétale et de protéger l'environnement.

- **Conditions humaines**

Les localités d'implantation des PCJ sont caractérisées par des communautés diverses souvent impliquées dans des activités transfrontalières. Les infrastructures des PCJ visent à améliorer les conditions de vie des populations locales en facilitant les échanges commerciaux et en réduisant les conflits sociaux potentiels entre les populations locales et les travailleurs étrangers.

Sur le plan économique, ces localités deviennent des hubs de commerce important, facilitant le transit des marchandises entre les pays voisins. Les initiatives de Scanning Systems incluent des activités de soutien pour l'autonomisation des femmes et des programmes de renforcement des capacités, tels que des formations en informatique pour les autorités locales.

4.2 Analyse des risques et impacts E&S bénéfiques et défavorables

4.2.1 Introduction

Les projets de Scanning Systems ont des impacts environnementaux et sociaux significatifs. Ils apportent des effets positifs en développant des infrastructures modernes et en facilitant les échanges commerciaux entre les pays. Cependant, ces projets peuvent aussi entraîner des effets négatifs, tels que la pollution de l'air et de l'eau, le bruit, l'augmentation du trafic, et des tensions sociales dues à l'afflux de travailleurs étrangers, exerçant une pression sur les infrastructures existantes. De plus, certains impacts sont irréversibles, notamment la modification des paysages naturels, la perte de biodiversité et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liée aux activités des PCJ.

4.2.2 Analyse des risques E&S des opérations de Scanning Systems de la phase de construction à la phase de démantèlement des PCJ

L'analyse des risques E&S des opérations a pour objectif d'analyser au préalable les actions réalisées par Scanning Systems, les PCJ et les filiales du Groupe, et notamment leurs impacts E&S à venir. Cette analyse doit faire en sorte que ces les opérations de SS respectent le principe de : éviter/réduire/compenser.

4.2.2.1 Phase de construction des PCJ

Risques Environnementaux

- **Déforestation et Perte de Biodiversité** : La construction peut nécessiter le défrichage de terres, entraînant la perte d'habitats naturels pour les espèces végétales et animales ;
- **Pollution de l'Air** : La poussière et les émissions de machines de construction peuvent dégrader la qualité de l'air local ;
- **Pollution de l'Eau** : Les écoulements de matériaux de construction et de substances chimiques peuvent contaminer les sources d'eau locales ;
- **Contamination des sols par les déchets Solides** : L'accumulation de déchets de construction peut poser des problèmes de gestion et de contamination des sols ;
- **Nuisance sonore** : Le bruit des machines et des travaux peut perturber la faune locale et les communautés environnantes ;

Risques Sociaux

- **Santé et Sécurité** : Les activités de construction peuvent présenter des risques d'accidents pour les travailleurs et les résidents locaux. Les accidents de circulation peuvent s'intensifier ;
- **Perturbations Communautaires** : La construction peut entraîner des perturbations dans la vie quotidienne des communautés locales, notamment par l'augmentation du bruit et du trafic ;
- **Conflits sociaux liés aux afflux de Travailleurs** : L'arrivée de travailleurs étrangers peut entraîner des tensions sociales et des conflits avec les communautés locales ;
- **Réinstallation involontaire** : Certaines personnes et communautés peuvent subir des déplacements physiques et/ou économiques pour faire place à la construction, entraînant des problèmes de réinstallation et de compensation des personnes et communautés affectées ;

Risques et opportunités Économiques

- **Pression sur les Infrastructures Locales** : L'afflux de travailleurs et l'augmentation de l'activité économique peuvent exercer une pression sur les infrastructures existantes, telles que les routes, les écoles et les services de santé ;
- **Opportunités d'Emplois** : La phase de construction peut créer des emplois temporaires pour les habitants locaux, mais ces emplois peuvent disparaître une fois la construction terminée ;
- **Intensification des activités Économiques Locales** : Les activités commerciales locales peuvent bénéficier de la présence des travailleurs de la construction, mais peuvent aussi être perturbées par les travaux.

4.2.2.2 Phase d'exploitation des PCJ

Risques Environnementaux

- **Radiation et Pollution** : L'utilisation de scanners à rayons X peut poser des risques de radiation, nécessitant des mesures de sécurité strictes pour protéger les travailleurs et l'environnement ;
- **Pollution de l'Air et du Sol par des camions** : Les émissions des camions, notamment ceux transportant des carburants, peuvent polluer l'air. Les fuites de carburant peuvent contaminer le sol et les sources d'eau ;
- **Pollutions diverses par une Gestion inappropriée des Déchets** : La gestion inadéquate des déchets issus des opérations, tels que les emballages, les restes de carburants, et les déchets du bétail, peut causer des problèmes environnementaux ;
- **Pollution de l'eau et du sol par des véhicules-citernes contenant des liquides dangereux** : En cas de déversement, les produits dangereux peuvent contaminer les nappes phréatiques, les rivières ou les sols, provoquant des dommages à long terme à l'écosystème.

Risques Sociaux

- **Santé et Sécurité** : Les travailleurs et les communautés locales peuvent être exposés aux risques de radiation, à la pollution de l'air, aux accidents de circulation, et aux accidents industriels, surtout en cas de fuites de carburant ou d'accidents impliquant des camions et des véhicules-citernes contenant des liquides dangereux ;
- **Propagation des Zoonoses** : Les maladies animales transmissibles à l'homme (zoonoses) peuvent se propager lors du transport, mettant en danger la santé des travailleurs et des communautés locales ;
- **Nuisances Sonores** : Le bruit constant des opérations, des camions et des activités de scannage peut perturber la tranquillité des communautés locales ;
- **Pression sur les Infrastructures Sociales** : L'afflux de camions et de personnel peut exercer une pression sur les infrastructures locales telles que les routes, les services de santé et les installations de loisirs ;
- **Conflits Sociaux** : La présence de travailleurs étrangers et les activités commerciales intensives peuvent engendrer des tensions sociales au sein des communautés locales.

Risques et opportunités Économiques

- **Contamination Croisée (des animaux et zoonose)** : Les animaux malades peuvent transmettre des pathogènes à des animaux sains pendant le transport d'un pays à un autre. Les véhicules non désinfectés adéquatement entre les voyages peuvent servir de

vecteurs pour la propagation de maladies ;

- **Détérioration précoce des Infrastructures de Transport** : L'augmentation du trafic de camions peut entraîner une usure accélérée des routes locales, nécessitant des investissements supplémentaires en entretien et en infrastructure ;
- **Opportunités d'Emplois** : Le poste de contrôle juxtaposé crée des emplois pour les locaux, mais ces opportunités peuvent être limitées et principalement techniques, nécessitant des compétences spécifiques ;
- **Intensification des Activités Économiques Locales** : Les commerces locaux peuvent bénéficier de l'activité économique générée par le PCJ, mais peuvent aussi être affectés par la concurrence accrue et l'augmentation des prix des biens et services ;

4.2.2.3 Phase de démantèlement et fermeture des PCJ

Risques Environnementaux

- **Pollution des Sols et des Eaux** : Déversements de Produits Chimiques : Le démontage des scanners à rayons X, des ponts bascules, et les différentes infrastructures peut entraîner des fuites de produits chimiques, contaminant les sols et les eaux souterraines et de surface (pour les PCJ à proximité des cours ou plans d'eau) ;
- **Pollutions diverses par les Déchets de démolition et les Déchets Dangereux** : Les matériaux de construction démolis, les débris et les restes de carburants doivent être gérés correctement pour éviter la pollution environnementale ;
- **Émission de Poussières et Polluants Atmosphériques** : La démolition peut libérer des poussières et des particules fines dans l'air, affectant la qualité de l'air local ;
- **Émissions des Machines et polluants atmosphériques** : Les équipements utilisés pour le démantèlement peuvent émettre des gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques ;
- **Dégradation des Habitats naturels adjacents** : Perturbation de la Faune et de la Flore : Le processus de démantèlement peut perturber les habitats naturels adjacents, affectant la biodiversité locale.

Risques Sociaux

- **Santé et Sécurité des Travailleurs** : **Exposition aux Substances Dangereuses** : Les travailleurs peuvent être exposés à des substances dangereuses telles que le plomb, l'amiante, et les rayonnements résiduels des scanners à rayons X ;
- **Risques d'Accidents** : Le démantèlement implique des activités de démolition et de manipulation de matériaux lourds, augmentant les risques d'accidents et de blessures ;
- **Nuisances pour les Communautés Locales** :
 - **Bruit** : Les opérations de démantèlement peuvent générer des niveaux élevés

de bruit, perturbant la tranquillité des communautés voisines ;

- **Poussière et Pollution** : La génération de poussière et la pollution peuvent affecter la santé des résidents locaux ;
- **Perturbation des Activités économiques Locales** : Le démantèlement peut entraîner des perturbations temporaires des activités économiques locales et des infrastructures de transport.

Risques Économiques

- **Perte d'Emplois Temporaires** : La fermeture et le démantèlement du poste de contrôle peuvent entraîner la perte d'emplois pour les travailleurs locaux impliqués dans son exploitation ;
- **Réduction des Activités Commerciales Locales** : La fermeture du poste de contrôle peut réduire le flux de biens et de services, impactant négativement les entreprises locales.

5 PROCESSUS ET PROCEDURE D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX PROPOSE POUR TOUS LES PROJETS DE SCANNING SYSTEMS

5.1 Screening environnemental et social des projets

Le screening est une étape préliminaire dans la gestion environnementale et sociale des projets. Il consistera à déterminer le niveau de risque environnemental et social de chaque projet en évaluant des critères tels que le type, l'échelle, l'emplacement et les caractéristiques spécifiques du site de chaque PCJ. Le screening aide à anticiper et à atténuer les impacts négatifs, à optimiser l'allocation des ressources et à assurer la conformité aux réglementations nationales, internationales et aux exigences du SSI de la Banque, facilitant ainsi une planification et une mise en œuvre responsables des projets.

Les activités, les projets et les autres initiatives de Scanning Systems respectent la Liste d'exclusion environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement (Annexe2). Une procédure dédiée au screening des projets développée par Scanning Systems a été élaborée en ce sens. Elle est disponible dans le manuel de procédures **SCANNING SYSTEMS-SGES-PR01 Screening checklist**. Cette procédure présente la méthodologie permettant de classer les projets selon leur ampleur sur la base de critères E&S quantitatifs et qualitatifs.

Le Screening permet de catégoriser les projets de Scanning Systems en fonction de leur niveau de risque (faible, modéré, élevé) et de définir les mesures d'évaluation et de gestion nécessaires. Elle est effectuée conformément aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré de la Banque Africaine de Développement et aux législations des pays où les projets seront

réalisés en matière de protection de l'environnement. Selon le SSI, les différentes catégories sont les suivantes :

- **Catégorie 1** : Opérations à haut risque susceptibles de causer des impacts environnementaux et/ou sociaux négatifs significatifs et/ou irréversibles à grande échelle, ou d'affecter de manière significative des composantes environnementales ou sociales considérées comme sensibles. Cela inclut les projets classés comme à haut risque selon la législation nationale ou les projets à risque modéré financés par la Banque dans un contexte de faible capacité de mise en œuvre environnementale et sociale (E&S) ou dans un contexte fragile.
- **Catégorie 2** : Opérations à risque modéré susceptibles de causer des impacts E&S négatifs moins graves que ceux des opérations de Catégorie 1, de moyenne ampleur, facilement réversibles et aisément minimisables en appliquant des mesures de gestion et d'atténuation appropriées, ou en intégrant des critères et des normes de conception reconnus internationalement. Cela inclut les projets classés comme à risque modéré selon la législation nationale, ou les projets à faible risque financés par la Banque dans un contexte de faible capacité de mise en œuvre E&S ou dans un contexte fragile.
- **Catégorie 3** : Opérations à faible risque qui n'affectent pas directement ou indirectement l'environnement de manière négative et qui sont peu susceptibles d'induire des impacts sociaux négatifs. Cette catégorie ne nécessite pas d'évaluation formelle des impacts environnementaux et sociaux (E&S), bien que des mesures d'atténuation ou de maximisation E&S puissent être incluses/recommandées dans la conception du projet.

Au regard des caractéristiques des PCJ, ils sont classés dans la catégorie des projets à risque élevé.

5.2 Évaluation environnementale et sociale

Scanning Systems mène systématiquement une évaluation environnementale et sociale intégrée portant sur les risques et les impacts potentiels de l'opération, notamment les impacts sur la main-d'œuvre, la santé et la sécurité liés à la construction des PCJ.

Selon la catégorie du projet (qu'il s'agisse de PCJ ou de futures extensions), il conviendra de respecter les exigences dédiées en matière d'analyses préliminaires, d'études spécifiques E&S (EIES, PAR, etc.) et de développement de plans d'action visant à réduire les impacts E&S des projets. C'est le cas pour les trois PCJ en cours d'exploitation (Cinkansé, Laléraba et Zégoua) dont les rapports d'EIES ont été préparés avant le démarrage des travaux de construction, et publiés par Scanning Systems et par la Banque (*tableau ci-dessous*). Ces EIES ont été préparées conformément aux lois et règlements nationaux et internationaux concernant la protection

environnementale et sociale des pays d’implantation des PCJ. Conformément à la SO 10 du SSI de la Banque, Scanning Systems a récemment publié ces rapports sur son site et la Banque également (tableau 2 ci-dessous). La Société s’engage à respecter la procédure de publication pour toutes les évaluations E&S à venir dans les délais requis.

Tableau 2 : Liste des évaluations E&S déjà réalisées et dates de publication

PCJ	Nature de l’évaluation E&S réalisé	Période de validation au niveau national	Date de publication par Scanning Systems	Date de publication par la Banque
LALERABA	Etude d’Impact Environnemental et Social (EIES) & Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).	26 janvier 2015	27 juin 2024	10 juillet 2024
ZEGOUA	Etude d’Impact Environnemental et Social (EIES) & Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).	13 mars 2020	27 juin 2024	10 juillet 2024

La réalisation des analyses préliminaires et des études spécifiques nécessite une planification rigoureuse pour ne pas compromettre le calendrier de développement des projets. De même, le développement des plans (PAR, PAB, P3P, etc.) peut être exigé à différentes étapes du déploiement des projets (avant/après le démarrage des activités de construction, en phase d’exploitation, et en phase de fin de vie du projet). Il est à noter que pour les trois PCJ en cours d’exploitation, ces instruments n’avaient pas été préparés, toutefois, les indemnités de toutes les PAP ont été faites. Scanning Systems s’engage à préparer ces documents chaque fois qu’ils seront requis pour les PCJ et autres activités de la société.

Même les filiales de Scanning Systems adapteront la même démarche en termes de planification, d’analyse et de gestion des risques E&S des projets.

5.3 Mise en œuvre

Pour la mise en œuvre du SGES, et après l’identification des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de Scanning Systems, des actions et mesures spécifiques seront mises en place pour garantir que l’opération respecte les lois et règlements nationaux applicables ainsi que les exigences du SSI de la Banque applicables en général et les clauses E&S de l’accord de financement en particulier. Cela inclut l’élaboration de plans, de

procédures et d'outils pour entreprendre les actions correctives nécessaires. Ces actions seront hiérarchisées, et un calendrier précis sera établi pour leur mise en œuvre à la phase d'exécution du projet.

Tableau 3 : Plan de Mise en œuvre SGES

Phases du projet	Risques	Type de Risque	Hiérarchie des mesures d'atténuation	Les actions correctives à entreprendre	Procédures opérationnelles
Phase de Construction	Risques Environnementaux	Déforestation et Perte de Biodiversité	Compenser le risque	Reboiser, restaurer les habitats naturels, créer des réserves, promouvoir la gestion durable des forêts, et mettre en place des projets de compensation écologique ;	Screening checklist /EIES/PGES
		Pollution de l'Air	Minimiser le risque	Utiliser des technologies de réduction des émissions, adopter des énergies renouvelables, planter des arbres, et appliquer des lois strictes sur la qualité de l'air ;	Screening checklist /EIES/PGES
		Pollution de l'Eau	Minimiser le risque	Installer des stations de traitement des eaux usées, utiliser des pratiques agricoles durables, protéger les zones humides, et améliorer la gestion des déchets ;	Screening checklist /EIES/PGES
		Déchets Solides	Minimiser le risque	Réduire la production de déchets, promouvoir le recyclage et le compostage, gérer les déchets dangereux de manière sûre, et sensibiliser le public.	Screening checklist /EIES/PGES
		Nuisances Sonores	Minimiser le risque	Installer des barrières anti-bruit, utiliser des éléments paysagers, appliquer des normes strictes sur le bruit, et utiliser des équipements moins bruyants.	Procédure de gestion de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail/Communautés

		Santé et Sécurité	Minimiser le risque	Évaluation des risques Santé sécurité /Formation et sensibilisation/Equipement de protection individuelle (EPI)/Protocoles de sécurité/Surveillance et audit	Procédure de gestion de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail/Communautés
	Risques Sociaux	Perturbations Communautaires	Minimiser le risque	Consultation et engagement communautaire/Communication transparente/Projets de développement communautaire : Investir dans des projets qui bénéficient aux communautés locales, tels que les infrastructures, l'éducation, et la santé.	P3P/MGP
		Afflux de travailleurs	Minimiser le risque	Planification de la main-d'œuvre /Politiques d'emploi local /Gestion des infrastructures /Intégration sociale	Procédure de gestion des conditions d'emploi ; PGMO
		Relocalisation	Éviter le risque	Planification participative /Compensation équitable /Soutien post-relocalisation /Suivi et évaluation ;	P3P/MGP

		VBG	Éviter le risque	Formation du personnel, procédures de signalement, surveillance accrue, espaces sûrs, plus d'agents féminins et collaboration avec des ONG spécialisées.	Code de bonne conduite en matière de VBG, Plan de gestion VBG
	Risques Économiques	Pression sur les Infrastructures Locales ;	Minimiser le risque	Investir dans l'amélioration des infrastructures locales et collaborer avec les autorités pour planifier et financer ces projets ;	P3P/MGP
		Opportunités d'Emploi ;	Minimiser le risque	Favoriser l'embauche locale, offrir des programmes de formation professionnelle ;	Procédure de gestion des conditions d'emploi ; PGMO
		Activités Économiques Locales ;	Minimiser le risque	Acheter des produits locaux, promouvoir les entreprises locales, investir dans des infrastructures commerciales.	P3P/MGP
Phase d'exploitation	Risques Environnementaux	Radiation et Pollution ;	Minimiser le risque	Mener une évaluation rigoureuse des sources potentielles de radiation sur le site et de mettre en place une surveillance continue pour détecter et corriger tout dépassement des seuils de sécurité ;	Programme de protection radiologique

	Pollution de l'Air et du Sol ;	Minimiser le risque	Surveillance continue de la qualité de l'air et du sol et utiliser des technologies de réduction des émissions, adopter des énergies renouvelables, planter des arbres, et appliquer des lois strictes sur la qualité de l'air ;	Procédure de gestion des déchets / Procédure de gestion des véhicules-citernes contenant des liquides dangereux
	Pollution par des Déchets solides ;	Minimiser le risque	Réduire la production de déchets, promouvoir le recyclage et le compostage, gérer les déchets dangereux de manière sûre, et sensibiliser le public.	Procédure de gestion des déchets/ Procédure de gestion des véhicules-citernes contenant des liquides dangereux
Risques Sociaux	Problèmes liés à la Santé et Sécurité des travailleurs ;	Minimiser le risque	Évaluation des risques Santé sécurité /Formation et sensibilisation/Équipement de protection individuelle (EPI)/Protocoles de sécurité/Surveillance et audit ;	Procédure de gestion de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail / Procédure de gestion des véhicules-citernes contenant des liquides dangereux
	Zoonoses ;	Minimiser le risque	Renforcer l'hygiène, la formation du personnel et le contrôle strict des animaux ;	Procédure de gestion de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail
	Nuisances Sonores ;	Minimiser le risque	Installer des barrières anti-bruit, utiliser des éléments paysagers, appliquer des normes strictes sur le bruit, et utiliser des équipements moins bruyants ;	Procédure de gestion de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail

		Pression sur les Infrastructures Sociales ;	Minimiser le risque	Investir dans l'amélioration des infrastructures locales et collaborer avec les autorités pour planifier et financer ces projets.	P3P/MGP
		Conflits Sociaux ;	Éviter le risque	Mettre en œuvre une consultation approfondie avec les communautés locales et d'adopter une approche participative dans la planification et la prise de décision.	P3P/MGP
		VBG.	Éviter le risque	Formation du personnel, procédures de signalement, surveillance accrue, espaces sûrs, plus d'agents féminins et collaboration avec des ONG spécialisées.	Code de bonne conduite en matière de VBG, Plan de gestion VBG
	Risques Économiques	Conflits liés à la création d'emplois ;	Minimiser le risque	Prioriser l'embauche locale, offrir des programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins locaux, et établir des partenariats avec des institutions éducatives et des agences de développement de l'emploi.	Procédure de gestion des conditions d'emploi
		Perturbations des activités Économiques locales ;	Minimiser le risque	Engager une communication proactive avec les entreprises locales et les associations économiques.	P3P/MGP

		Pression sur l'infrastructure de Transport;	Minimiser le risque	Collaborer avec les autorités locales pour évaluer les besoins en infrastructure de transport, investir dans l'amélioration des routes et des systèmes de transport public, et développer des plans de gestion du trafic pour minimiser les perturbations.	P3P/MGP
--	--	---	---------------------	--	---------

5.4 Surveillance et supervision

Le suivi et la surveillance permettent de s'assurer que les mesures du SGES :

- Sont mises en œuvre par l'ensemble des PCJ et filiales de Scanning Systems ;
- Sont suivies et évaluées ;
- Répondent aux exigences et standards E&S applicables ;
- Atteignent les objectifs de la politique E&S de Scanning Systems.

Pour assurer l'efficacité du SGES, Scanning Systems a développé et présenté dans le manuel de procédures en Annexe : **SCANNING SYSTEMS-SGES-PR12** les procédures détaillées de surveillance et de mesure d'efficacité du plan de gestion de SGES. Cela inclut la définition claire des responsabilités, la sélection des indicateurs de performance pertinents, et l'établissement de méthodologies robustes pour la collecte et l'analyse des données. La surveillance doit être effectuée selon un calendrier régulier avec des rapports de suivi (l'annexe 3 : **Modèle d'un rapport de suivi environnemental et social mensuel**) et des audits internes et externes pour vérifier la conformité. Les résultats doivent être analysés et communiqués à toutes les parties prenantes pertinentes à travers des rapports de performance détaillés (l'annexe 4 : **Modèle d'un rapport de développement durable**). En cas de non-conformités, des actions correctives et préventives doivent être mises en œuvre pour éviter la récurrence des problèmes et des non-conformités. Une boucle de rétroaction doit être instaurée pour favoriser l'amélioration continue du SGES, soutenue par des programmes de formation et de sensibilisation pour le personnel.

5.4.1 Indicateurs de Performance E&S (KPIs)

Des indicateurs de performance E&S en lien avec les objectifs du SGES sont définis ci-dessous. Ces indicateurs, qui peuvent être des mesures quantitatives ou qualitatives des progrès réalisés vers des objectifs définis, évalueront certains aspects de la performance, mesurés par rapport aux critères de la politique environnementale et sociale de Scanning Systems. Ils feront l'objet d'actualisation chaque trimestre pour tenir compte de l'état d'exécution du projet.

Le suivi régulier de ces indicateurs permet d'évaluer et de mesurer avec efficacité le niveau de performance E&S de Scanning Systems par rapport aux objectifs E&S fixés. La collecte des données E&S se fait quotidiennement (fréquence à confirmer pendant la phase d'implémentation) par les agents de liaison E&S sur les sites des PCJ et les responsables ESG au niveau du siège et de ses filiales pays.

Parmi les principaux indicateurs de performance figurent :

- Le volume des déchets solides enlevés ;

- Les rejets d'effluents liquides ;
- Les émissions dans l'air (Les émissions concerne à la fois **les polluants liés aux GES** et les **polluants non liés aux GES**). Pendant la phase de **construction**, l'accent est mis sur les **poussières** et les émissions temporaires, tandis que pendant la phase **d'exploitation**, les polluants persistants tels que les **NOx, SOx, COV** et les **particules fines** font l'objet d'un suivi continu ;
- Les accidents (blessures, maladies professionnelles, dommages causés à des biens) et accidents évités de justesse ;
- La fréquence d'incidence et de gravité des accidents avec arrêt de travail ;
- Le nombre total d'interventions effectuées en réponse à des situations d'urgence sur une période donnée ;
- Le nombre moyen d'heures ouvrées et le niveau moyen des rémunérations ;
- Par rapport au nombre total de plaintes reçues sur une période donnée, Pourcentage des plaintes résolues, clôturées et les procès-verbaux de clôture archivés dans un délai spécifié dans le mécanisme de gestion des plaintes mis en place.

5.4.2 Gestion des incidents E&S

Les incidents E&S font l'objet d'un suivi rigoureux par Scanning Systems.

Tout incident E&S doit faire l'objet d'un enregistrement.

Les incidents E&S seront classés en fonction de leur degré de sévérité sur la base de critères bien définis.

Des mesures de gestion distinctes seront appliquées selon le degré de sévérité des accidents (mesures correctives immédiates, analyse des causes racines, investigations, etc.).

Les incidents, quelle que soit leur gravité, sont systématiquement signalés au siège de Scanning Systems, qui, dans son rôle, informera la BAD immédiatement ou, au plus tard, dans les 72 heures suivant l'événement, puis :

1. Partage le rapport ou bien d'enquête de police/gendarmerie.
2. Préparation et soumission du rapport d'analyse des causes profondes de l'incident/accident. Rapport indépendant.

Le rapport **inclura** une **description détaillée de l'incident**, précisant sa nature, ses causes et ses impacts, ainsi qu'une **évaluation de son niveau de gravité** (mineur, modéré ou majeur). Il prendra également les **mesures prises** pour gérer et résoudre l'incident, ainsi que les **actions préventives** mises en place afin d'éviter la récurrence d'incidents similaires à l'avenir.

Parmi les Outil de gestion des incidents :

- Procédure de gestion des Incidents (**SCANNING SYSTEMS-SGES-PR08**), cette

procédure établit un processus complet pour identifier, signaler, gérer et résoudre les incidents dans les opérations de Scanning Systems en général et des PCJ en particulier. Elle couvre les responsabilités, les actions immédiates, la communication, la résolution et l'amélioration continue, visant à minimiser les impacts et assurer la continuité des opérations ;

- Registre des incidents E&S (inclut dans la Procédure gestion des situations d'urgence) ;
- Procédures du site poste de contrôles juxtaposés qui détaille les **procédures opérationnelles** et les **rôles spécifiques** du personnel au **Poste de Contrôles Juxtaposés (PCJ) de Cinkansé**, situé entre le **Burkina Faso** et le **Togo**. Ce poste vise à faciliter le libre-échange tout en maintenant un contrôle efficace aux frontières. Cette procédure clarifie les responsabilités et les tâches des collaborateurs, que ce soit au sein leur équipe ou entre différents services de d'assurer un mode de fonctionnement identique dans toute l'organisation ainsi qu'un résultat constant pour une opération donnée (Procédure du site poste de contrôles juxtaposés de Cinkanse).

5.4.3 Audits internes E&S

Un audit interne E&S sera réalisé au troisième trimestre de chaque année au niveau des PCJ afin de contrôler la bonne mise en œuvre des exigences du SGES par tous.

Avant chaque audit, les informations suivantes seront communiquées aux PCJ/filiales pour se préparer :

- La date de l'audit ;
- L'identité des auditeurs ;
- L'identité des représentants des PCJ dont la présence est nécessaire ;
- Les objectifs de l'audit ;
- Le périmètre de l'audit ;
- Les locaux susceptibles d'être visités ;
- La liste de documents susceptibles d'être consultés ;
- Les représentants des PCJ susceptibles d'être interviewés ;
- La communication des conclusions (plan d'action).

Une procédure d'audit interne (**SCANNING SYSTEMS-SGES-PR10**) a été développée dans le manuel de procédures. Cette procédure décrit le processus d'audit interne E&S de Scanning Systems, couvrant la planification, la réalisation, le rapport et le suivi des audits. Elle vise à évaluer la conformité aux normes, identifier les écarts et promouvoir l'amélioration continue des performances E&S de l'entreprise.

5.4.4 Audits annuels de performance E&S du SGES

L'audit annuel de performance environnementale et sociale (APES) du SGES est réalisé pour les raisons suivantes :

- Évaluation de la conformité du SGES : Il vise à vérifier si les projets de Scanning Systems respectent les exigences E&S tel que requis dans l'accord de financement et le SSI de la Banque, ainsi que les réglementations nationales et les normes et standards internationaux applicables. Cet audit permet de s'assurer que les mesures de gestion des risques et des impacts ont été correctement mises en œuvre et respectées dans les délais.
- Identification des non-conformités : L'audit permet de détecter les non-conformités, les lacunes dans la gestion des risques, ainsi que les causes profondes de ces manquements. Cela offre une opportunité de recommander des actions correctives pour rectifier les déviations avant qu'elles n'entraînent des conséquences plus graves.
- Amélioration continue : En évaluant la performance E&S de Scanning Systems, ainsi que l'efficacité des équipes responsables, l'audit fournit des retours qui servent à ajuster les pratiques et à améliorer les performances globales en matière de gestion environnementale et sociale de la société.
- Responsabilité et transparence : L'audit assure également la transparence vis-à-vis des parties prenantes, y compris les autorités locales, la société civile et les populations affectées. Il offre un cadre pour discuter des impacts résiduels non anticipés et pour mettre en place des solutions appropriées.

Le canevas des termes de référence (TDR) pour cet audit annuel de performance environnementale et sociale (APES) est disponible **en annexe 7**. Il sera réalisé par un auditeur externe indépendant en sauvegardes E&S. Le rapport de cet Audit sera soumis à la Banque chaque année au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivant l'année auditée.

6 CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE DU SGES

6.1 Capacité organisationnelle

Scanning Systems a établi un organigramme général présentant le positionnement et les interactions des équipes à l'échelle du Siège et des PCJ/filiales (annexe 5). Cet organigramme est structuré en un Conseil d'Administration (CA) et une Direction Générale (DG) sous laquelle se trouvent une Direction Générale Adjointe (DGA). Toutes les quatre Directions Techniques et le Bureau pays sont sous la dépendance hiérarchique de la DGA.

Pour assurer une mise en œuvre efficace du SGES, Scanning Systems a réajusté cet organigramme depuis 27 juillet 2024 (annexe 5) pour y intégrer les considérations E&S tant au

niveau du Conseil d'Administration qu'au niveau de la Direction générale et des PCJ comme suit :

- *Au niveau de son Conseil d'Administration*, un des sept Administrateurs a été désigné (Mme Zeina NDONG) le 24 juillet 2024, pour assurer le suivi de la prise en compte des aspects E&S dans les décisions stratégiques. L'organigramme sera mis à jour pour faire apparaître cet administrateur ESG ;
- *Au niveau du siège*, une Direction ESG composée de trois personnels a été créée le 08 janvier 2024. Cette Direction est sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Générale Adjointe de qui dépendent toutes les quatre Directions techniques ;
- *Au niveau de représentation-pays*, un Responsable E&S pays sera placé sous la responsabilité directe du Représentant Résident Pays ;
- *Au niveau de chaque PCJ*, un Chargé HSE du site et un CLO – Agent de liaison E&S seront sous la responsabilité directe du Responsable adjoint du site (annexe 5).

La Direction ESG a pour missions principales :

1. **Identifier, évaluer et gérer** les risques et impacts environnementaux et sociaux (E&S) liés aux activités de l'entreprise.
2. **Assurer la conformité** avec les lois et réglementations nationales ainsi qu'avec les normes et standards internationaux en matière de gestion environnementale et sociale.
3. **Promouvoir la durabilité** des opérations de l'entreprise en intégrant des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux négatifs.
4. **Superviser la mise en œuvre** du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) dans tous les projets et sites, notamment les postes de contrôles juxtaposés (PCJ).
5. **Suivre et évaluer la performance E&S**, à travers des indicateurs de performance (KPIs) et des audits réguliers.
6. **Faciliter la communication et l'engagement** avec les parties prenantes, incluant les consultations communautaires et la gestion des plaintes.
7. **Assurer le développement des capacités internes** par des programmes de formation pour les personnels impliqués dans la gestion des risques E&S.
8. **Améliorer continuellement** les pratiques environnementales et sociales pour répondre aux exigences des partenaires financiers et des communautés locales.

La direction est structurée de manière à agir au niveau **stratégique** et **opérationnel** afin d'intégrer efficacement les considérations ESG dans les décisions de Scanning Systems.

Cette Direction est rattachée sur le plan Hiérarchique à la haute direction de Scanning Systems, ce qui lui permet de avoir la position nécessaire pour assurer la gestion des aspects E&S aussi bien au niveau stratégique qu'opérationnel.

La Direction ESG présente à sa tête un Directeur ESG avec une équipe tant au niveau du siège que dans ses filiales et des PCJ dont les missions et responsabilités sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Missions du personnel E&S de Scanning Systems

Service	Poste	Missions et Responsabilités
Conseil d'Administration	Administrateur Environnemental et Social	<ul style="list-style-type: none"> • Servir d'intermédiaire principal entre les opérations de Scanning Systems et le conseil d'administration sur les questions E&S. • Mettre en évidence les points clés nécessitant l'attention et la décision du conseil, sur la base des rapports fournis par la Direction ESG. • Sur la base des rapports fournis par la Direction ESG, présenter régulièrement les enjeux E&S lors des réunions du conseil d'administration. • Répondre aux questions des membres du conseil et fournir des éclaircissements si nécessaire • Suivre les progrès réalisés par rapport aux engagements décrits dans le SGES et en rendre compte au conseil. • Fournir des conseils au conseil d'administration sur l'intégration des considérations E&S dans la stratégie globale de Scanning Systems. • Sur la base des propositions de la direction ESG, partager au conseil les attentes et les préoccupations E&S des bailleurs de fonds et autres parties prenantes importantes. • Importantes des propositions de la direction ESG, partager au conseil les attentes et les préoccupations EES des bailleurs de fonds et autres parties prenantes importantes. • Aider à préparer les réponses du conseil aux questions EES soulevées par les parties prenantes externes •

Direction ESG	Directeur ESG	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre une stratégie ESG globale alignée sur les objectifs de durabilité de l'entreprise, les exigences légales et réglementaires environnementales et sociales ainsi que les normes internationales. • Superviser l'intégration des principes ESG dans les opérations de Scanning Systems, en garantissant la conformité aux réglementations environnementales et sociales locales et internationales. • Évaluer et gérer les risques ESG, notamment en matière d'impact environnemental, de sécurité des employés et des communautés environnantes pour Les PCJ. • Mettre en place des systèmes de suivi et de reporting pour mesurer la performance ESG, en créant des indicateurs clés de performance (KPI) pour chaque pilier (environnement, social, gouvernance). • Assurer la conformité réglementaire et la veille en matière de législation environnementale et sociale pertinente à l'activité de l'entreprise. • Diriger des initiatives de formation interne pour sensibiliser les équipes aux enjeux ESG et promouvoir une culture de durabilité au sein de l'entreprise. • Collaborer avec les parties prenantes externes (clients, autorités, ONG, etc.) pour améliorer continuellement les pratiques ESG de l'entreprise. • Superviser la rédaction des rapports de suivi mensuel de durabilité.
	Responsable Environnementaliste	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser la mise en place des engagements en matière d'hygiène sécurité environnement et sociales conformément aux exigences du SGES. • Réaliser des audits HSE réguliers pour vérifier la conformité aux exigences légales et réglementations, aux normes et aux exigences internes.

		<ul style="list-style-type: none">• Collaborer avec les équipes en charge de la mise en œuvre des moyens de maîtrise des risques environnementaux et sociaux sur les sites (constructions et exploitations) et les autres départements pour veiller à l'alignement des objectifs environnementaux & sociaux.• Analyser les rapports d'incidents et d'accidents, et mettre en place des plans d'action pour éviter leur récurrence.• Mettre en place des indicateurs de performance HSE (KPI) et suivre leur évolution.• Promouvoir une culture de sécurité proactive et sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'hygiène, de sécurité et environnementales.• Identifier et évaluer les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement des activités des Scanning Systems S.A.• Proposer un plan d'action pour les moyens de maîtrise et mettre en œuvre les mesures d'atténuation pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les bénéfiques.• Conseiller et assister les collaborateurs dans la définition et la mise en œuvre des règles de santé, de sécurité et des conditions de travail.• Contribuer à l'identification, la coordination et à l'animation du réseau des acteurs de la prévention sur les sites.• Concevoir et diffuser des outils de prévention des risques sur les sites.• Elaborer et mettre à disposition la veille réglementaire.• Identifier les besoins, analyser les situations à risques et établir les diagnostics, et proposer un programme d'action de prévention.• Planifier les sessions de sensibilisation pour les employés et les sous-traitants sur les droits des travailleurs, la non-discrimination, la santé et la sécurité sociale, et les autres aspects du SGES.
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> • Définir la politique de mise en sécurité des personnes et des biens (en termes de sécurité-incendie et sûreté). • Réaliser une évaluation de risques environnementaux afin de mettre en place des mesures de prévention. • Garantir la conformité aux exigences légales et réglementaire environnementales. • Sensibiliser tous les acteurs aux problématiques environnementales. • Contribuer au plan de reboisement de Scanning Systems S.A et proposer un plan d'actions en phase avec la stratégie de l'entreprise. • Contribuer à la gestion des déchets, en optimisant leur collecte et/ou leur recyclage.
	Responsable social / RSE	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser la mise en place de la politique sociale conformément aux exigences du SGES. • Assurer la gestion des relations avec les communautés locales et les parties autres prenantes concernées. • Collaborer avec l'équipe en charge de la gestion de l'Hygiène Santé Environnement (HSE) et les autres départements pour veiller à l'alignement des objectifs sociaux. • Réaliser des évaluations des impacts sociaux des activités de Scanning Systems S.A sur les communautés locales. • Proposer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les bénéfices sociaux. • Suivre les indicateurs de performance sociale et préparer des rapports périodiques. • Développer et maintenir des relations positives avec les communautés locales, les autorités et les autres parties prenantes.

		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mécanismes de consultation et de participation pour assurer une bonne communication avec les parties prenantes. • Traiter les plaintes et les préoccupations sociales, et s'assurer qu'elles sont gérées de manière équitable et transparente. • Développer et animer des programmes de formation pour sensibiliser le personnel aux enjeux sociaux liés aux opérations de Scanning Systems. • Organiser des sessions de sensibilisation pour les employés et les sous-traitants sur les droits des travailleurs, la non-discrimination, la santé et la sécurité sociale, et les autres aspects du SGES. • Assurer la conformité aux lois et règlements nationaux ainsi qu'aux standards sociaux internationaux, tels que ceux de la Banque mondiale ou de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). • Préparer des rapports sociaux réguliers à soumettre aux autorités de régulation et aux bailleurs de fonds.
Représentation- Pays	Représentant ESG pays	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger des initiatives de formation interne pour sensibiliser les équipes aux enjeux ESG et promouvoir une culture de durabilité au sein de l'entreprise. • Collaborer avec les parties prenantes externes (clients, autorités, ONG, etc.) pour améliorer continuellement les pratiques ESG de l'entreprise. • Superviser la rédaction des rapports de suivi mensuel de durabilité. • Garantir la conformité aux exigences légales et réglementaire environnementales. • Promouvoir une culture de sécurité proactive et sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'hygiène, de sécurité et environnementales.

PCJ	Chargé de HSE site	<ul style="list-style-type: none">• Contribuer à l'élaboration, la mise en place, et la mise à jour des procédures HSE en conformité avec les normes légales et les exigences de l'entreprise.• Veiller au respect et à l'application des procédures.• Assurer la diffusion et à la communication des consignes de sécurité auprès du personnel sur les sites (construction et exploitation).• Mettre en œuvre et assure le suivi des actions de prévention des risques et les plans de gestion des déchets sur les sites (construction et exploitation) ;• Contribuer à l'identification et à l'évaluation des risques professionnels sur les sites (construction et exploitation).• Déterminer et mettre en œuvre les moyens de maîtrise des risques.• Sensibiliser les équipes aux bonnes pratiques HSE et aux comportements sécuritaires à adopter sur les sites (constructions et exploitations)• Assurer une veille réglementaire pour rester informé des évolutions en matière de sécurité, santé, et environnement sur les sites (construction et exploitation).• Contribuer à la mise à jour de la documentation HSE en fonction des nouvelles législations et normes• Réaliser des inspections HSE pour s'assurer du respect des normes et réglementations en vigueur.• Veiller à la disponibilité et à la conformité des équipements de protection individuelle (EPI) et des dispositifs de sécurité.• Contrôler régulièrement les équipements de sécurité pour s'assurer de leur bon état de fonctionnement sur les sites (construction et exploitation).• Gérer les stocks de matériel HSE et exprimé les besoins si nécessaires.
-----	--------------------	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et tenir à jour les registres d'enregistrement des accidents et incidents sur les sites (constructions et exploitations). • Rédiger les rapports d'activité HSE périodiques et les transmettre à la Direction ESG. • Contribuer à l'analyse des accidents et incidents de travail pour proposer des actions correctives et préventives. • Rédige les rapports après incident ou accident. • Suivre l'application sur le terrain de la politique environnementale. • Assurer une fonction préventive, corrective, de recherche ou de sensibilisation (Mener des actions d'information, de formation et de conseil sur l'environnement). • Recenser et organiser le traitement des déchets issus de nos activités sur les sites (constructions et exploitations). • Garantir la conformité aux exigences légales et réglementaire environnementales. • Sensibiliser tous les acteurs aux problématiques environnementales sur les sites (construction et exploitation).
	CLO (Agent de liaison E&S)	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'élaboration, la mise en place, et la mise à jour des procédures HSE en conformité avec les normes légales et les exigences de l'entreprise. • Afficher et communiquer des consignes de sécurité auprès du personnel. • Contribuer à l'élaboration des documents de référence HSE (plans de prévention, fiches de données de sécurité, etc.). • Contribuer à l'analyse des accidents et incidents de travail pour proposer des actions correctives et préventives. • Sensibiliser les équipes aux bonnes pratiques HSE et aux comportements sécuritaires à adopter sur les sites.

		<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'identification des dangers et à l'évaluation des risques dans les différentes zones du site. • Réaliser des inspections HSE pour s'assurer du respect des normes et réglementations en vigueur. • Veiller à la disponibilité et à la conformité des équipements de protection individuelle (EPI) et des dispositifs de sécurité. • Contrôler régulièrement les équipements de sécurité pour s'assurer de leur bon état de fonctionnement • Gérer les stocks de matériel HSE et exprimer les besoins nécessaires. • Préparer et tenir à jour les registres d'enregistrement des incidents et accidents de travail • Suivre les indicateurs de performance HSE (taux d'accidents, incidents, etc.). • Recenser et organiser le traitement des déchets issus de nos activités sur les sites • Suivre l'application sur le terrain de la politique environnementale de l'entreprise. • Assurer une fonction préventive, corrective, de recherche ou de sensibilisation (Mener des actions d'information, de formation et de conseil sur l'environnement). • Assurer la conformité aux exigences environnementales sur les sites. • Collecter et analyser des données relatives aux risques d'hygiène, de santé sécurité et environnement. • Préparer des rapports périodiques à soumettre à la direction ESG
--	--	---

Les Jobs descriptions de chaque membre de l'équipe E&S aussi bien au niveau du siège qu'au niveau Représentation-Pays et des PCJ doivent être présentés en annexe.

Il est à noter tous les membres de l'équipe E&S de Scanning Systems sont à recruter, excepté le Responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE) de la Direction ESG qui a déjà été mobilisé depuis janvier 2024. Il a un BAC +5 en Qualité Sécurité et Environnement et témoigne de cinq (05) ans d'expérience générale au regard de son curriculum vitae. Avant sa nomination

à ce poste, il était Consultant Qualité - Sécurité - Environnement au sein de la société de 2022 à 2023. Entre 2022 et 2018, il a occupé à plusieurs reprises le poste de Manager HSE dans quatre entreprises en Côte d'Ivoire (Chimtec, Metalcie, Perseusmining Abniahed). Toutefois, ses capacités restent à renforcer notamment en matière de politique E&S de la Banque.

Le planning de recrutement du reste de personnel E&S, y compris le représentant E&S au sein du Conseil d'Administration est présenté en annexe 7. L'ensemble du personnel E&S doit être mobilisé par Scanning Systems au plus tard à *la date de mise en vigueur du projet*.

Pour les travaux de construction des PCJ, Scanning Systems devra veiller à ce que chaque entreprise des travaux dispose d'au moins un Spécialiste HSE et un Responsable de mobilisation sociale, d'un Assistant HSE, tout comme la Mission de contrôle (ou Ingénieur Conseil) devra disposer en son sein d'au moins un Environnementaliste.

6.2 Compétence Organisationnelle

6.2.1 Gestion des Risques

Le manuel de procédures définit le processus pour identifier, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux liés aux opérations de l'entreprise. Il inclut également des plans de réponse et de mitigation pour les risques identifiés, avec des responsabilités clairement définies.

6.3 Ressources

La Direction Générale de Scanning Systems s'engage à réserver de façon permanente et suffisante, les ressources financières nécessaires à la gestion des questions environnementales et sociales, y compris le renforcement des capacités des personnes E&S, afin d'assurer une performance E&S efficace et soutenue de ses opérations.

La mobilisation du budget de fonctionnement de la Direction E&S, y compris de la représentation E&S aux Bureaux-pays et dans les PCJ déjà opérationnels, doit être effective, et les preuves partagées avec la Banque au plus tard à *la date de mise en vigueur du projet*. Ce budget doit être adéquat et suffisant, afin de permettre un suivi efficace et efficient de la mise en œuvre des mesures E&S des projets du portefeuille de Scanning Systems tant au niveau stratégique qu'opérationnel.

La Société veillera à ce les ressources financières et matérielles conséquentes pour une mise en œuvre efficace et efficiente des mesures E&S soient prévues dans le PGES de chaque PCJ, les Dossiers d'Appel d'offres (DAO) et les Marchés / Contrats des travaux (entreprise et MDC). Ces DAO et Contrats devront être soumis le moment opportun à la Banque pour revue et

approbation des clauses E&S.

6.4 Plan de Formation pour la Mise en Œuvre du SGES

Des formations E&S seront planifiées afin de permettre aux personnels E&S d'améliorer leurs compétences respectives et d'assurer pleinement leurs rôles et responsabilités au regard de la gestion des aspects E&S des opérations de Scanning Systems. Chaque employé ou groupe d'employés recevra une formation E&S adaptée à son niveau de responsabilité et à son niveau d'exposition aux risques E&S dans l'accomplissement de ses activités.

6.4.1 Introduction au SGES

Durée : 1 jour

Public Cible : Tout le personnel

Contenu

- Présentation du SGES : Principes et objectifs ;
- Importance de la gestion environnementale et sociale ;
- Rôles et responsabilités des employés.

6.4.2 Conformité Réglementaire

Durée : 2 jours

Public Cible : Directeur ESG, Responsable RSE/Social, Responsable HSE/Environnemental
Responsable HSE Site, Agent de liaison E&S et Responsable ESG Pays.

Contenu :

- Réglementations environnementales nationales et internationales ;
- Normes sociales et droits des communautés ;
- Processus de conformité et documentation.

6.4.3 Gestion des Impacts Environnementaux

Durée : 3 jours

Public Cible : Directeur ESG, Responsable HSE/Environnemental, Responsable HSE Site,
Agent de liaison E&S et Responsable ESG Pays

Contenu :

- Identification et évaluation des impacts environnementaux ;
- Mesures de mitigation et plans de gestion ;
- Surveillance environnementale et rapports.

6.4.4 Gestion des Impacts Sociaux

Durée : 3 jours

Public Cible : Directeur ESG, Responsable RSE/Social, Agent de liaison E&S et Responsable
ESG Pays

Contenu :

- Évaluation des impacts sociaux ;
- Gestion des plaintes et résolution des conflits ;
- Programmes de développement communautaire.

6.4.5 Gestion des Risques E&S et Non-Conformités

Durée : 2 jours

Public Cible : Directeur ESG, Responsable RSE/Social, Responsable HSE/Environnemental
Responsable HSE Site, Agent de liaison E&S et Responsable ESG Pays

Contenu :

- Identification et évaluation des risques ;
- Plans d'actions correctives et préventives ;
- Suivi et documentation des non-conformités.

6.4.6 Techniques de Surveillance et de Mesure

Durée : 2 jours

Public Cible : : Directeur ESG, Responsable RSE/Social, Responsable HSE/Environnemental
Responsable HSE Site, Agent de liaison E&S et Responsable ESG Pays.

Contenu :

- Outils de surveillance environnementale et sociale ;
- Collecte et analyse des données ;
- Rapports de performance et indicateurs clés.

6.4.7 Engagement Communautaire et Consultation

Durée : 2 jours

Public Cible : Directeur ESG, Responsable RSE/Social, Responsable HSE/Environnemental
Responsable HSE Site, Agent de liaison E&S et Responsable ESG Pays

Contenu :

- Techniques de consultation communautaire ;
- Communication et sensibilisation ;
- Gestion des relations avec les parties prenantes.

6.4.8 Amélioration Continue du SGES

Durée : 1 jour

Public Cible : Tout le personnel

Contenu :

- Processus d'amélioration continue ;
- Retours d'expérience et leçons apprises ;

- Innovation et développement durable.

6.5 Préparation et réponses aux situations d'urgence

La procédure **SCANNING SYSTEMS-SGES-PR07** décrit en détail la Procédure de Gestion des Situations d'Urgence pour Scanning Systems Il vise à minimiser les risques pour la sécurité des employés, des visiteurs, des infrastructures et des biens en cas d'incidents tels que incendies, explosions, catastrophes naturelles, urgences médicales, attaques, mouvements sociaux ou inondations. La procédure définit les responsabilités des différents acteurs, notamment le Responsable Sécurité, les employés et les services d'urgence locaux. Elle prévoit des étapes claires pour la préparation (formation, équipements de sécurité et communication), la réaction (détection, évacuation, confinement, assistance médicale) et l'après-urgence (évaluation, communication et reprise des activités). Le document inclut des mesures spécifiques pour des situations critiques comme prises d'otages, menaces à la bombe, incendies majeurs, inondations et grèves, tout en insistant sur l'importance de la communication proactive, des exercices réguliers et d'une organisation structurée pour assurer une réponse rapide et efficace aux urgences. Des annexes proposent un plan d'actions de secours, des fiches d'incident/accident et des consignes détaillées pour chaque type de risque, avec un accent particulier sur la sécurité des personnes vulnérables et la protection des biens.

6.6 Communication et Engagement des Parties Prenantes

Dialogue avec les Parties Prenantes : un plan de participation des parties prenantes (P3P) est annexé en document séparé au présent rapport de SGES. Ce plan permettra d'identifier et d'engager les parties prenantes clés (clients, fournisseurs, communautés locales, régulateurs) dans un dialogue continu sur les questions ESG. Cela inclut les consultations publiques, les réunions de consultation et les sondages. Un P3P spécifique à chaque PCJ sera élaboré pendant la phase de mise en œuvre du projet.

6.7 Mécanisme de règlement des conflits

Le MGP est développé dans le P3P et se résume comme suit.

Le document détaille le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) élaboré par Scanning Systems pour les projets de construction et d'exploitation des PCJ. Ce mécanisme a pour objectif de gérer efficacement les préoccupations, réclamations et conflits des parties prenantes (populations riveraines, travailleurs, exploitants), en assurant une résolution rapide, transparente et équitable des plaintes. Structuré en plusieurs étapes, le MGP comprend le dépôt, l'enregistrement, la vérification, le traitement, la communication des réponses, le suivi et la clôture et archivage des plaintes, tout en respectant des délais stricts

(30 jours maximum pour un traitement complet).

Plusieurs canaux sont prévus pour le dépôt des plaintes, notamment via des fiches standardisées, des courriers formels, des appels téléphoniques, des SMS, des réseaux sociaux et une rubrique dédiée sur le site web de Scanning Systems. Le mécanisme prend en compte des plaintes spécifiques comme celles liées aux violences basées sur le genre (VBG), à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS) ainsi qu'au harcèlement sexuel (HS), en garantissant une confidentialité stricte et une approche centrée sur les survivants. Un registre des plaintes est mis en place pour assurer la traçabilité, tandis que des rapports réguliers sont produits pour analyser les tendances, évaluer l'efficacité du mécanisme et proposer des améliorations si nécessaire. Le MGP favorise ainsi une communication proactive et contribue à renforcer la confiance entre Scanning Systems SA et les communautés concernées tout en minimisant les recours judiciaires grâce à des solutions amiables et adaptées.

7 MANUEL DES PROCEDURES

7.1 Introduction

Le manuel de procédure du SGES de Scanning Systems est conçu pour fournir un cadre clair et structuré permettant d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans toutes les phases des projets de l'entreprise. Ce manuel détaille les politiques, les procédures et les responsabilités nécessaires pour identifier, évaluer et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités de Scanning Systems. En adhérant aux normes et standards internationaux, aux exigences du SSI de la Banque et aux réglementations nationales concernées, ce manuel vise à assurer la durabilité des projets, à minimiser les risques pour l'environnement et les communautés, et à promouvoir des pratiques éthiques et responsables. Les procédures sont essentielles pour guider les employés, les partenaires et les parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi des mesures de sauvegardes environnementale et sociale, garantissant ainsi que Scanning Systems reste un acteur exemplaire dans la protection de l'environnement et le développement social.

Chacune des procédures ci-dessous énumérées est présentée en document séparé joint au présent contenu principal du SGES.

7.2 Screening checklist

SCANNING SYSTEMS-SGES-PR01

7.3 Procédure d'engagement avec les parties prenantes

SCANNING SYSTEMS-SGES-PR02

7.4 Procédure de gestion des conditions d'emploi

SCANNING SYSTEMS-SGES-PR03

Scanning Systems possède une procédure de gestion de recrutement intégrée dans son système de management de la qualité sous le code **PRD-PS01-02**, qui s'est mis à jour et prend en compte la procédure de gestion des conditions d'emploi du SGES lors de la phase d'implémentation.

7.5 Procédure de gestion de l'hygiène, la santé et sécurité au travail

SCANNING SYSTEMS-SGES-PR04

Scanning Systems dispose d'une Procédure du site pour le poste de contrôles juxtaposés Cinkansé. Ce document couvre de manière exhaustive les aspects opérationnels et sécuritaires d'un PCJ, détaillant les rôles du personnel, les procédures quotidiennes, la gestion du trafic, et les protocoles d'urgence. Il fournit un cadre complet pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité du site, tout en préparant le personnel à réagir

efficacement en cas d'incidents ou de situations d'urgence.

- 7.6 Procédure de gestion des risques de santé et sécurité des communautés
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR05
- 7.7 Procédure de gestion des déchets
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR06
- 7.8 Procédure gestion des situations d'urgence
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR07
- 7.9 Procédure de gestion des Incidents
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR08
- 7.10 Procédure de Gestion des produits phytosanitaires
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR09
- 7.11 Procédure d'Audit Interne E&S
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR10
- 7.12 Procédure de gestion des véhicules-citernes contenant des liquides
dangereux
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR11
- 7.13 Procédures détaillées de surveillance et de mesure d'efficacité du plan de
gestion de SGES
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR12
- 7.14 Procédure de sélection et d'évaluation de la politique E&S des partenaires
entreprises bénéficiaires
SCANNING SYSTEMS-SGES-PR13
- 7.15 Plan de participation des parties prenantes (P3P)
SCANNING SYSTEMS-P3P
- 7.16 Mécanisme de gestion des plaintes
SCANNING SYSTEMS-MGP

8 CONCLUSION

Les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux attendus du projet portent globalement sur la perte de la couverture végétales des plateformes d'implantation des PCJ, les risques de santé et sécurité (travailleurs et communautés), les risques de réinstallation involontaire des personnes et les risques de conflits divers. Les principales mesures d'atténuation et de renforcement qui seront prises pour faire en sorte que le projet se conforme aux exigences du SSI de la Banque portent globalement sur la mobilisation du personnel E&S de Scanning Systems à tous les niveaux (stratégique et opérationnel), le renforcement de leurs capacités, la conduite préliminaire des évaluations E&S avant le démarrage de toutes les opérations, notamment avant le démarrage des travaux de tous les PCJ ciblés, l'intégration des clauses E&S dans tous les documents contractuels (DAO, Contrats, etc.), le manuel des procédures E&S, le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du SGES. Le programme indicatif de gestion de ces risques et impacts est présenté dans le PAES ci-après.

Tableau 5 : PAES actualisé de Scanning Systems au 02 juillet 2025

Éléments constitutifs du SGES	N°	Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Période d'exécution	Statut au 02 juillet 2025
Politique E&S et engagements de la Direction de Scanning Systems	1.	Développer dans le SGES le Manuel sur les exigences de durabilité devant s'appliquer aux contractants et prestataires	ASF Consulting Responsable HSE et Direction Générale de Scanning Systems	30 juillet 2024	Politique validée par Direction Générale de Scanning Systems et postée sur le site web de Scanning Systems le 09/07/2024 et sur le site de la BAD le 11 juin 2024 Des clauses E&S pour les contractants et prestataires préparées et validées en date du 02/07/2025(annexe 6).
Procédures de gestion E&S (PGES) clairement définies pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques et impacts E&S des PCJ, y compris sa responsabilité sociétale de Scanning Systems	2.	Contractualisation du consultant devant élaborer le SGES	Direction Générale de Scanning Systems	SGES 21 mai 2024	Clôturé de 21 mai 2024
	3.	Définition des Procédures de gestion E&S dans le SGES notamment les manuels et notes spécifiques sur les exigences de durabilité des trois axes stratégiques de responsabilité sociétale de l'entreprise (Environnement, Social, Gouvernance : santé, sûreté, environnement, social, sécurité, etc.)	ASF Consulting Responsable HSE de Scanning Systems	30 juillet 2024	Manuel de gestion E&S intégré à la section 7 du SGES et qui comprend 13 procédures validées par la BAD le 30/06/2025 .
	4.	Revue et validation des Procédures de gestion E&S par la Banque, y compris la prise en compte des commentaires de la Banque par Scanning Systems	BAD	Au plus tard 14 jours après réception de Scanning Systems	13 procédures validées par la BAD le 30/06/2025 .
	5.	Revue et Validation interne des Procédures de gestion E&S	Direction Générale de Scanning Systems	01 septembre août 2024	13 procédures validées par la Direction Générale de SS le 30/06/2025 .

Éléments constitutifs du SGES	N°	Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Période d'exécution	Statut au 02 juillet 2025
	6.	Elaboration du document de SGES conformément aux exigences du SSI de la BAD	ASF Consulting / Responsable HSE de Scanning Systems	SGES 15 juillet 2024	Document de SGES validé par la BAD le 02/07/2025
	7.	Revue et validation du document de SGES par la Banque, y compris la prise en compte des commentaires de la Banque par Scanning Systems	BAD	Au plus tard 14 jours après réception de Scanning Systems	Document de SGES validé par la BAD le 02/07/2025
	8.	Revue et Validation interne du document de SGES	Direction Générale de Scanning Systems	SGES : 10 août 2024	Document de SGES validé par la Direction Générale de SS le 02/07/2025.
	9.	Approbation des Procédures de gestion E&S et du document de SGES	Conseil d'Administration de Scanning Systems	Procédures SGES : 31 octobre 2024	Document de SGES validé par le Conseil d'Administration de Scanning Systems le 02/07/2025
	10.	Publication des Procédures de gestion E&S et du document de SGES sur le site de Scanning Systems et sur le site de BAD	Direction Générale de Scanning Systems BAD	Procédures SGES : 07 novembre 2024	Publication courant juillet 2025 par Scanning Systems et la BAD.
Dispositions concernant la capacité et les compétences organisationnelles nécessaires, y compris le budget permanente pour le fonctionnement de l'unité/fonction E&S	11.	Réaménagement de l'Organigramme de Scanning Systems pour prise en compte des exigences E&S et notamment de la SO 9 du SSI de la Banque	ASF Consulting / Responsable HSE de Scanning Systems	Action terminée en juillet 2024	Organigrammes (Siège et PCJ) validés par la BAD le 02/07/2025.
	12.	Revue et validation de l'organigramme actualisé par la Banque	BAD	23 juillet 2024	Revue par la Banque le 13/08/2024 Validé par la Banque le 02/07/2025.
	13.	Approbation de l'organigramme actualisé par le Conseil d'Administration de Scanning Systems	Conseil d'Administration de Scanning Systems	26 juillet 2024	Revue par le Conseil d'Administration le 24/07/2024 Validé par le Conseil d'Administration le 24/07/2024.
	14.	Publication de l'organigramme actualisé et approuvé par le Conseil d'Administration de Scanning Systems sur son site et sur le site de la Banque	Conseil d'Administration de Scanning Systems	Avant la mission d'évaluation	Publiés par Scanning Systems le 08/08/2024 et par la Banque le 13/09/2024.

Eléments constitutifs du SGES	N°	Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Période d'exécution	Statut au 02 juillet 2025
			BAD		
	15.	Revue et validation par la BAD des missions de l'Administrateur E&S au sein du CA, de la Direction E&S, ainsi que les responsabilités et les critères de recrutement de chaque cadre de cette Direction, du représentant E&S pays et des Responsables HSE et CLO des PCJ	Direction Générale de Scanning Systems	Avant la mission d'évaluation Retour de la Banque au plus tard 10 jours après réception	Administrateur désigné (PV disponible) le 24/07/2024.
	16.	Transmission à la Banque du Planning de recrutement du personnel E&S au niveau du siège et dans les Bureaux Pays et au niveau des PCJ opérationnels (Cinkansé et Lalériba)	Direction Générale de Scanning Systems	Avant la mission d'évaluation	Planning de recrutement à finaliser.
	17.	Transmission à la Banque des preuves de désignation de l'Administrateur chargé des questions E&S au sein du Conseil d'Administration	Conseil d'Administration de Scanning Systems	Au plus tard à la date de mise en vigueur du projet	Clôturé (PV du Conseil d'Administration du 24/07/2024 Disponible avec le nom de l'Administrateur E&S désigné et transmettre à la Banque en septembre 2024)
	18.	Revue et validation par la BAD du rapport d'évaluation du recrutement du personnel complémentaire de la Direction E&S, des Bureaux pays et des PCJ opérationnels.	BAD	Au plus tard à la date de mise en vigueur du projet	
	19.	Transmission à la Banque des contrats et des notes de prise de service du personnel E&S de la Direction E&S et des PCJ en exploitation, pour information.	Direction Générale de Scanning Systems	Au plus tard à la date de mise en vigueur du projet	
	20.	Définition de la composition et du budget de fonctionnement de la Direction E&S, de la représentation E&S aux Bureaux pays et dans les PCJ déjà opérationnels, et Partager avec la Banque les preuves de mobilisation de ce budget.	Conseil d'Administration de Scanning Systems	Au plus tard à la date de mise en vigueur du projet	

Eléments constitutifs du SGES	N°	Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Période d'exécution	Statut au 02 juillet 2025
Gouvernance E&S de Scanning Systems <i>telles que l'engagement des parties prenantes, l'établissement de rapports, la transparence et la responsabilité.</i>	21.	Approbation interne du PAES par la Direction Générale de Scanning Systems	Direction Générale de Scanning Systems	26 juillet 2024	Clôturé : Approuvé par SS 08/08/2024 et par la banque le 13/08/2024
	22.	Publication du présent PAES sur le site de Scanning Systems et sur le site de la BAD	Direction Générale de Scanning Systems BAD	08 aout 2024	Clôturé depuis le 03/09/2024 par Scanning Systems et par la Banque le 30/07/2024
	23.	Elaboration et publication des EIES et PAR de tous les PCJ	Direction Générale de Scanning Systems BAD	Une fois les localités de leurs implantations connues	
Suivi et rapportage des risques E&S des sous-projets et du portefeuille	24.	Transmission à la BAD régulièrement et tous les 05 du mois rapporté les Rapports mensuels de mise en œuvre des mesures E&S (SGES, P3P, MGP, PGES, PAR). Ces rapports mensuels mettront en exergue l'historique du traitement des plaintes et l'historique des incidents/accidents, Hygiène-environnement-santé-sécurité (HESS) et la performance dans leur gestion, etc.	Direction E&S de Scanning Systems	En phase d'exécution du projet Au plus tard tous les 05 du mois suivant le mois rapporté	
	25.	Revue et validation mensuelle de ces rapports mensuels par la BAD	BAD	Au plus tard 07 jours après réception de Scanning Systems	
	26.	Organisation par la Direction E&S des missions de supervision des PCJ, sans l'implication obligatoire des autres Directions. Les supervisions permettront d'évaluer le niveau de mise en œuvre des mesures E&S convenues dans le SGES et dans les PGES	Direction E&S de Scanning Systems	Phase d'exécution du projet. Au moins 04 fois par an	

Eléments constitutifs du SGES	N°	Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Période d'exécution	Statut au 02 juillet 2025
		des PCJ, assurant de ce fait, une gestion adéquate des aspects E&S du projet			
	27.	Organisation par la BAD des missions d'appui à la mise en œuvre du SGES	BAD	Phase d'exécution du projet Au moins deux fois par an	
	28.	Réalisation des Audits annuels de performance E&S du projet. Le nombre d'audits correspond au nombre d'années de mise en œuvre du projet. La durée du projet n'est pas encore déterminée à date.	Consultant indépendant recruté par Scanning Systems	Phase d'exécution du projet Janvier de chaque année suivant l'année auditée	
	29.	Soumission à la Banque des Rapports d'Audits annuels de performance E&S du projet, pour revue et approbation	Division E&S de Scanning Systems	Phase d'exécution du projet Au plus tard le 15 février suivant l'année auditée.	
	30.	Publication sur le site de Scanning Systems et le site de la Banque des Rapports d'Audits annuels de performance E&S du projet approuvés par la Banque	Direction Générale de Scanning Systems BAD	Au plus tard le 15 mars suivant l'année auditée.	
	31.	Soumission à la Banque des Rapports d'exécution des PAR des PCJ, pour revue et approbation	Division E&S de Scanning Systems	Phase d'exécution du projet Une fois que le PAR est exécuté au moins à 80%	
	32.	Soumission à la Banque des Rapports d'Audits d'achèvement de la mise en œuvre des PAR des PCJ, pour revue et approbation	Division E&S de Scanning Systems	Phase d'exécution du projet Avant le	

Éléments constitutifs du SGES	N°	Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Période d'exécution	Statut au 02 juillet 2025
				démarrage des travaux	
	33.	Publication sur le site de Scanning Systems et le site de la Banque des Rapports d'exécution des PAR et des Rapports d'Audits d'achèvement des PAR approuvés par la Banque	Direction Générale de Scanning Systems BAD	Phase d'exécution du projet Avant le démarrage des travaux	
Préparation et réponses aux situations d'urgence	34.	Partager avec la Banque le Plan d'urgence simplifié au niveau de chaque PCJ qui sera intégré dans le PGES global de la phase d'exploitation, pour revue et validation	Direction Générale de Scanning Systems BAD	Avant la mise en service des PCJ	La procédure PR08 portant sur la Gestion des situations d'urgences validée par la Banque le 02/07/2025 . Le plan d'urgence pour chaque PCJ sera préparé après la construction de chaque PCJ.
	35.	Documenter ses propres activités de préparation et de réponse aux situations d'urgence, ainsi que les ressources et ses responsabilités correspondantes	Direction Générale de Scanning Systems	Avant l'avis favorable aux premiers financements des PCJ	La procédure PR08 portant sur la Gestion des situations d'urgences validée par la Banque le 02/07/2025 . Le plan d'urgence pour chaque PCJ sera préparé après la construction de chaque PCJ.
	36.	Fournir des informations appropriées aux communautés concernées, ainsi qu'aux administrations publiques pertinentes ou aux autres parties pertinentes	Direction Générale de Scanning Systems	Avant l'avis favorable aux premiers financements des PCJ	Pris en compte par le P3P (PV de réunion dans le P3P)
	37.	Définition de la procédure de gestion E&S intégrant un dispositif de réponses aux situations d'urgence et un mécanisme d'intervention lorsque l'exécution des travaux causera des accidents	Direction Générale de Scanning Systems	Avant l'avis favorable aux premiers financements des PCJ	La procédure PR08 portant sur la Gestion des situations d'urgences validée par la Banque le 02/07/2025 .
	38.	Définition du manuel de gestion des questions de santé, sûreté, sécurité, social et environnement.	Direction Générale de Scanning Systems	Avant l'avis favorable aux premiers	Manuel de gestion E&S intégré à la section 7 du SGES et qui comprend 12 procédures validées par la BAD le

Eléments constitutifs du SGES	N°	Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Période d'exécution	Statut au 02 juillet 2025
				financements des PCJ	02/07/2025.
Engagement des parties prenantes	39.	Elaboration du P3P de Scanning Systems conformément aux dispositions nationales en la matière et aux exigences de la SO 10 du SSI de la BAD.	ASF Consulting / Responsable HSE de Scanning Systems	Une fois le site de chaque PCJ connu	P3P cadre validé par la Banque le 02/07/2025. P3P spécifiques seront préparés une fois les sites sont identifiés
	40.	Revue et validation du P3P par la Banque (une fois que le site de chaque PCJ est connu)	BAD	Au plus tard 07 jours après réception de Scanning Systems	P3P spécifiques seront préparés une fois les sites sont identifiés.
	41.	Notifier à la Banque de l'option retenue par les Autorités Concédantes et les Etats frontaliers concernés pour le financement du coût de réinstallation des PAP.	Direction Générale de Scanning Systems	Avant la mission d'évaluation	Une notification avec les extraits de la convention SS et UEMOA relatifs aux financements de la réinstallation par les états
	42.	Publication du P3P spécifique approuvé par la Banque sur le site de Scanning Systems et sur le site de la Banque	Direction Générale de Scanning Systems BAD	Une fois le site de chaque PCJ est connu	
Mécanisme de règlement des conflits	43.	Développement d'un document du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) spécifique avec des outils de gestion des griefs adaptés au projet (fiches d'enregistrement, de traitement, de clôture, archivage, etc.) (en phase de mise en œuvre).	ASF Consulting / Responsable HSE de Scanning Systems	Une fois le site de chaque PCJ est connu	Document du MGP validé par la Banque le 02/07/2025. Le MGP spécifique sera développé pour chaque PCJ avant le démarrage des travaux.
	44.	Mise en place d'un plan spécifique de diffusion, de communication et de formation des bénéficiaires sur son mécanisme de gestion des réclamations de la clientèle.	ASF Consulting / Responsable HSE de Scanning Systems	Une fois le site de chaque PCJ connu	
	45.	Revue et validation du MGP Cadre par la Banque	BAD	Au plus tard 07 jours après réception de	Document du MGP validé par la Banque le 02/07/2025.

Éléments constitutifs du SGES	N°	Activités	Responsabilité de mise en œuvre	Période d'exécution	Statut au 02 juillet 2025
				Scanning Systems	
	46.	Publication du MGP Cadre approuvé par la Banque sur le site de Scanning Systems et sur le site de la Banque	Direction Générale de Scanning Systems BAD		

9 ANNEXES

- 9.1 SCANNING SYSTEMS-SGES-CD01 : Code de bonne conduite en matière de VBG**
- 9.2 Annexe 1 : SCANNING SYSTEMS-SGES PL-E&S : Politique E&S et engagement de la Direction**
- 9.3 Annexe 2 : Liste d'exclusion environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement**
- 9.4 Annexe 3 : Canevas d'un rapport mensuel de suivi environnemental et social**
- 9.5 Annexe 4 : Modèle d'un rapport développement durable**
- 9.6 Annexe 5 : Organigramme de Scanning : Organisation de Gouvernance environnementale, santé/sécurité & Social**
- 9.7 Annexe 6 : Plan de recrutement des personnels E&S de Scanning Systems et leurs Job descriptions respectifs**
- 9.8 Annexe 7 : Clauses E&S des Sous-Traitants**
- 9.9 Annexe 8 : Canevas de TDR d'audit d'achèvement de la mise en œuvre des PAR**
- 9.10 Annexe 9 : Canevas TDR pour un audit annuel de performance environnementale et sociale (APES) de Scanning Systems**
- 9.11 Annexe 10 : : Liste des parties prenantes consultées dans le cadre de la préparation du SGES**
- 9.12 Annexe 11 : Liste des documents, références, politiques, lois, règlements et informations de base consultés**

9.13 Annexe 12 : Evaluation du SGES actuel de Scanning Systems

Exigences de diligence raisonnable en matière d'E&S (ISS et Lois nationales)	Oui	Non	Observations de Direction de l'Organisation	Approuvé et signé par		Année (J/M/A) / Nombre	Preuve de conformité (Lien du site Web et documents signés/approuvés)
				Conseil d'Administration	Direction Générale		
Énoncé de politique de haut niveau en matière d'environnement et de santé au travail. Approuvé	Oui		Le Système de Gestion Environnementale et Sociale présente la déclaration de Politique Environnementale & Sociale signée par le Président Directeur Général le 28/05/2024 .	30 avril 2024	28 mai 2024	09/07/2024	https://scannsystems.com/durabilite/
			La version actualisée prenant en compte les aspects Santé Sécurité au Travail (SST), la Violence Basée sur le Genre (VBG) et Harcèlement Sexuel (HS) a été validée par la Banque le 02/07/2025 et par le Conseil d'Administration de Scanning Systems courant juillet 2025	Courant juillet 2025	02 juillet 2025	02/07/2025	A publier après approbation par le Conseil de SS
Politique de responsabilité sociale de Scanning Systems de haut niveau approuvée	Oui		La déclaration de la Politique Environnementale et Sociale approuvée par la Banque le 10 juillet 2024 et par le Conseil d'Administration le 30 avril 2024 Cette Politique comporte un engagement de la direction « engagement social » pour promouvoir le maintien des liens sociaux et dans l'accomplissement des responsabilités sociales de Scanning Systems.	30 avril 2024	28 mai 2024	09/07/2024	https://scannsystems.com/durabilite/

			La version actualisée de la déclaration de la Politique Environnementale et Sociale approuvée par la Banque le 02 juillet 2025 et par le Conseil d'Administration courant juillet 2025	Courant juillet 2025	02 juillet 2025	02/07/2025	A publier après approbation par le Conseil de SS
Les procédures existantes en matière d'E&S pour traiter chaque aspect E&S ainsi que la responsabilité sociale de Scanning Systems	Oui		Les treize procédures en matière E&S ont été validées par la Banque le 02 juillet 2025 et par le Conseil d'Administration de Scanning Systems courant juillet 2025	Courant juillet 2025	02 juillet 2025	02/07/2025	A publier après approbation par le Conseil de SS
Procédure existante pour l'évaluation de la politique E&S des partenaires/entreprises bénéficiaires	Oui		Procédures d'évaluation de la politique E&S des partenaires/entreprises bénéficiaires SCANNING SYSTEMS-SGES-PR13 - (entreprises locales) a été validée par la Banque le 02 juillet 2025 et par le Conseil d'Administration de Scanning Systems courant juillet 2025	Courant juillet 2025			A publier après approbation par le Conseil de SS
Liste de contrôle de la catégorisation E&S des sous-projets (processus d'investissement)	Oui		La Procédure : Screening checklist SCANNING SYSTEMS-SGES-PR01) a été validée par la Banque le 02 juillet 2025 et par le Conseil d'Administration de Scanning Systems courant juillet 2025	Courant juillet 2025			A publier après approbation par le Conseil de SS
Capacité institutionnelle (existence d'une unité/fonction E&S)	Oui		Organigramme actualisé et approuvé par le Conseil d'Administration de Scanning Systems du 30 avril 2024 sur son site et sur le site de la Banque	30 avril 2024	30 avril 2024	30/04/2024	https://scannsystems.com/durabilite/

Organigramme de l'unité E&S	Oui		Organigramme actualisé et approuvé par le Conseil d'Administration de Scanning Systems du 30 avril 2024 sur son site et sur le site de la Banque	30 avril 2024	30 avril 2024	30/04/2024	https://scannsystems.com/durabilite/
Nombre d'employés E&S + leur CV	Oui		M. Goré Bi, spécialiste E&S, dont le contrat a couvert la période du 26 juillet 2021 au 31 janvier 2025. Suite à son départ, le processus de recrutement de son remplaçant au poste de Directeur E&S a été lancé. Dans l'intervalle et en anticipation de son départ, Scanning Systems a contractualisé le cabinet ASF Consulting pour la préparation et l'assistance à la mise en œuvre du SGEs pour la période du 21 mai 2024 jusqu'à parfaite et totale exécution des missions du Sous-traitant et extinction des droits obligations de chaque partie découlant du présent contrat. »				Copies de contrats partagés avec la Banque le 07 mai 2024
Financement durable de l'unité E&S (budget annuel de l'unité E&S)	Oui		Un budget est disponible pour le fonctionnement de la Direction E&S (notamment le fonctionnement du Directeur E&S par intérim et l'accompagnement par le Cabinet ASF Consulting) – confère leurs contrats respectifs. Mais une fois le présent projet approuvé, une ligne budgétaire claire sera définie et dégagé pour l'Unité E&S	24/07/2024			Contrat ASF Consulting signé par la DG de SS le 21/05/2024
Liste d'exclusion	Oui		Mis en annexe 2 du présent rapport	Courant	02 juillet 2025	02/07/2025	A publier après

			de SGES	juillet 2025			approbation par le Conseil de SS
--	--	--	---------	-----------------	--	--	-------------------------------------